La Tour d'Aigues

Archives notariales

Georges Bernard
1586 - 1633

* * *

Année 1616

3 E 69 / 164

par Thomas Spinosa

Reconnaissance de dot pour Marguerite Pourchier – f°1
Le 04/01/1616 a comparu Jean Gaillard laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme époux de Marguerite Pourchier, fille des feus Jean et [blanc dans l'acte] Pardigon, a confessé avoir reçu précédemment en plusieurs fois des hoirs dudit Jean et des mains et propres deniers d'Antoine Pourchier, l'un d'eux de ce lieu, tuteur, présent, la somme de 60 livres en déduction et à bon compte de la dot assignée à ladite Marguerite dans leur contrat de mariage chez ce notaire, paie échue en juillet dernier, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brun et Mathieu Nel de ce lieu.

Dette pour Michel Chivalier – f°3
Le 04/01/1616 a comparu Antoine Negrel, de Roquevaire (13), lequel tant pour lui que pour Vincent son frère, a confessé devoir à Michel Chivalier boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 9 livres 18 sols pour l'achat de dix-huit coupes de vin, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Jacques Baridon de Cabrières-d'Aigues (84).

Dette pour Pons May – f°4
Le 04/01/1616 a comparu Jean Chaine travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pons May maître chirurgien de ce lieu, absent, une charge de conségal, mesure courante, en prêt, reçue d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : J Brigas]
Le 16/09/1617 acte barré en présence dudit May [qui fait quittance audit Chaine]. Fait en présence de Claude Favier et Noël Rougier de ce lieu. [Signé : P May]

Compte-final pour monsieur Salomon Lombard – f°5
Le 08/01/1616 a comparu Esprit Pourret laboureur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), présent, trois charges huit panaulx de conségal et trois charges un panau de blé annone et ce selon leur compte-final pour les grains prêtés audit Pourret dans les actes d'obligations jusqu'à ce jour, à rendre ou payer à la Sainte-Magdeleine. Ledit Pourret hypothèque sa part des fruits, grains et bétail de la mègerie qu'il a avec Claude Ferrier et sa part du blé semée cette année avec François Vieil et tout autre fruit qu'il a de son propre. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Silvestre et Jean Chaine de ce lieu.

Département de querelle pour François Blanc – f°7
Le 09/01/1616 a comparu Michel Chivalier boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « desirant vivre en bonne paix et amitité fraternelle » avec François Blanc, son beau-frère, et faire cesser les différends entre eux « pour raison de certain prethendu exces et injures dont la cause se treuve a present introduite par appel du costé dudit Blanc et sa femme pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix », il a déclaré aux mariés, ledit Blanc présent, « qu'il c'est desparty et despart de la querelle par luy formée contre eulx a l'occasion susdites » et renonce à tout procès. Ledit Blanc tant pour lui que pour sa femme renonce à l'appel. Ledit Blanc devra payer audit Chivalier la somme de 18 livres, dont ce dernier a reçu à l'instant 7 livres 16 sols, d'où quittance, et le reste sera à payer d'ici Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans de ce lieu et Me Antoine Darbes habitant de Pertuis (84). [Signé : Constans, Darbes]
Le 13/04/1616 ledit Chivalier a confessé avoir reçu dudit Blanc, présent, 10 livres 4 sols pour reste et entier paiement de ladite somme, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Claude Bouzon et Claude Ferrier de ce lieu.

Achat de fruits pour Honoré Brunel – f°9

Le 11/01/1616 a comparu Antoine Laurens boulanger habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Honoré Brunel de Pertuis (84), cessionnaire de feu Jacques et Me Balthazar Gueidan, présent, les fruits et usufruits d'une étable et fenière à Pertuis, quartier de Royère, confrontant maison de Jacques Massot, cazal de Laurent Jaquesme et les rues publiques, pour quatre ans à partir du mois de mai contre la somme de 36 livres, qui est en déduction et à bon compte de plus d'argent tant en principal qu'intérêts et dépens que ledit Laurens doit audit Brunel suivant ladite cession, d'où quittance. Et ce, sans préjudice audit Brunel de poursuivre ses exécutions pour le surplus de la somme due. Ledit Laurens paiera les tailles du bien durant ces quatre années. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Lantelme et Jean Chansaur de ce lieu.

Quittance pour Me Daniel Lamy – f°11
Le 11/01/1616 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires de monseigneur de Créquy, lequel a confessé avoir reçu de Me Daniel Lamy, notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 100 livres et soixante-douze gélines pour le prix des censes et services dus audit seigneur par les particuliers tenant des biens à Cabrières-d'Aigues et La Motte-d'Aigues (84), arrentés audit Lamy, pour les paies échues à Pâques suivant l'arrentement dans une promesse écrite par ce notaire datée du 13/02/1615, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Guilhen Andrieu de ce lieu. [Signé : H Turin, Lamy]

Dette pour sieur Salomon Lombard – f°13
Le 11/01/1616 a comparu Guillaume Bœuf vitrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre moitié en février et moitié à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Berard et Antoine Vassal de ce lieu. [Signé : C Berard]

Dette pour Me Claude Darbon – f°13
Le 18/01/1616 a comparu Guillaume Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de feu François, de ce lieu, absent, une charge d'avoine, grosse mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Lanteume, L Jourdan]
Le 13/02/1618 acte barré en présence dudit Darbon. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel de ce lieu.

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°14
Le 18/01/1616 ont comparu Michel Felissian de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jean Pelegrin de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quinze panaulx de blé annone et un panau de conségal, ledit Pelegrin trois panaulx d'annone et celui de conségal, et ledit Felissian le reste, le tout reçu d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Etienne Silvestre et Etienne Darbon de ce lieu.

Arrentement de terres pour Etienne Darbon – f°15
Le 18/01/1616 a comparu Etienne Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Chabert et Etienne Silvestre, frères, de ce lieu, ledit Etienne présent, les terres que ledit Darbon a en ce lieu, quartiers de Perpaillier et du Fourcaussen confrontant terres de Me Jacques et Georges Vian, pour un an et une prise de fruits contre une rente de quatre panaulx de blé annone par saumée selon l'arpentage qui sera fait, à payer à la Sainte-Magdeleine prochaine en un an. En déduction et

à bon compte de la rente, ledit Darbon a reçu précédemment une charge de blé employée au paiement des cosses qu'il doit cette année au fermier desdits droits d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Charpin de ce lieu et Pierre Roman fils de feu François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : F Charpin, P Roman]
Le 05/10/1617 acte barré en présence des parties qui se font quittance réciproque. Fait en présence de Christophe Boyer et Jean Pascal de ce lieu.

Quittance pour Antoine Pourchier – f°17
Le 18/01/1616 a comparu David Mure habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Pourchier marchand de ce lieu, tuteur des hoirs de feu Jean Pourchier, absent, Marie Estienne sa femme présente, une charge et demie de conségal et une demie charge de blé annone ainsi que 7 livres et demie en argent et sept coupes et demie de vin pour la nourriture de Charles Pourchier, l'un des pupilles pour cette année suivant ce que ledit tuteur se trouve chargé, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel et Jean Bouchard de Cabrières-d'Aigues (84).

Dette pour Me Claude Darbon – f°18
Le 19/01/1616 a comparu Charles Germain de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de feu François, de ce lieu, absent, une charge d'avoine, grosse mesure, et une charge de mescle orge et annone, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1er mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Jourdan de ce lieu et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : P Roman]

Dette pour Mathieu Bret – f°19
Le 19/01/1616 a comparu Pierre Roman fils de feu François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Mathieu Bret, fils de feu Jaume, dudit lieu, absent, une charge de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1er mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Charles Germain et Antoine Vassal de ce lieu. [Signé : P Roman]
Le 05/02/1618 ledit Bret a fait quittance audit Roman. Fait en présence de Me Claude Gavaudan et Valentin Clemens de ce lieu. [Signé : Gavaudan]

Reconnaissance de dot pour Anne Fabre – f°19
Le 20/01/1616 a comparu Jean Silvestre, laboureur de La Bastidonne (84), comme époux d'Anne Fabre, fille d'Antoine et de Jeanne Pourret dudit lieu, lequel a confessé avoir reçu dudit Antoine son beau-père, présent, la somme de 6 livres en déduction et à bon compte de la dot constituée à ladite Anne dans son contrat de mariage chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance au profit de sa femme, absente. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Philippe Astoin de ce lieu. [Signé : Barthelemy]

Arrentement de censes pour monseigneur de Créquy – f°21
Le 21/01/1616 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur et ayant charge aux affaires du seigneur de Créquy, lequel a arrenté audit nom à Guillaume Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, les censes et services dues par les particuliers possédant des biens à Cabrières-d'Aigues (84) et La Motte-d'Aigues (84) pour une année, paie due en 1615 à échoir à Noël dernier, contre le prix de 100 livres et soixante-douze gélines à payer en deux paies, moitié au Carême et moitié à Pâques, à porter au château de ce lieu. Il ne pourra pas surcharger les habitants. Fut présent Henry Darbon de ce lieu, frère dudit Guillaume, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jean Guillabert de Sault (84) et Antoine Pascal de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Darbon, Martin, H Darbon, Guilhabert, A Pascal]

A l'instant, en exécution dudit contrat, ledit Darbon a reçu « deux livres contenant lesdites censes l'un de La Motte de septante six fueilletz escriptz et celluy de Cabrieres cent cinquante cinq fueilletz chascun aveq son repertoire promectant les randre au terme susdit. » [Signé : Darbon]

Quittance pour Jeanne Daumas – f°23
Le 21/01/1616 a comparu Jeanne Daumas veuve de Claude Grambois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Jeanne Daumas fille de feu Jacques de ce lieu, sa cousine, présente, la somme de 8 livres 3 sols pour le remboursement des tailles d'un chenevier, quartier du Colombier, « qui se treuvoit chargé aux livres cadastres de la communauté sur la cotte de ladite Jehanne par equivoque a cause qu'elles sont de mesme nom et surnom, selon le compte entre elles presentement faict » d'où quittance. La veuve déclare n'avoir jamais joui dudit bien. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin fils de feu Jean et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : H Turin]

Testament pour Bastien Blachier – f°25
Le 21/01/1616 testament de discret homme Sébastien Blachier, tisseur de toiles habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Jean Blachier et Honorade Bourgeois de la ville de Sisteron (04), au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans le cimetière de l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église, qu'ils disent à son enterrement une grand-messe des morts, une nouvaine de messes et un cantage pour la déprécation de son âme et celle de ses prédécesseurs.
Il lègue à Auban Blachier, son frère, 3 livres, à payer dans l'an de son décès, et aux enfants mâles et femelles de feu André son frère et ceux de ses sœurs 5 sols chacun, à payer un an après son décès, « ne les nommant par leur nom par ce qu'il croyt ne les avoyr jamais veuz, et oultre ce leur a legué et laisse savoir a sondit frere pour une moitié et a ses nepveuz masles enfans de son autre frere l'autre moitié entre tous, tous et chascuns les droictz, actions et raisons que luy peulvent appartenir de la succession et biens si aulcuns en y a de sesdits feuz pere et mere. »
Il nomme pour héritière universelle Anthoronne Andrieve sa femme « bien aymée » et ce « en consideration de la bonne affection et amitié qu'elle luy a de tousjours porté, des bons offices et secours qu'elle luy a randu en ses maladies et des peynes et travaulx qu'elle a prins et prend assiduement a aquerir et conserver ce que Dieu luy a volu despartir. »
Il nomme pour gadiateurs Me Antoine Vassal et Barthélémy Volonne de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la maison du testateur, en présence d'Honoré Thurin fils de feu Jean, Antoine Chansaur, Jacques Roux, Me Pons May chirurgien, Jean Menard, Claude Berard, Melchion Valete de ce lieu. [deux renvois dans je ne trouve pas le signe dans l'acte : « en ladite ville de Sisteron » et « et de feuz Elzias »] [Signé : H Turin, C Berard, P May, J Menard]

Dette pour monsieur Martin – f°30
Le 29/01/1616 a comparu Joseph Blanchard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt, d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de feu François de ce lieu. [Signé : Sicard, Darbon]
Le 07/09/1617 ledit Martin a fait quittance audit Blanchard. Fait en présence de Mathieu Nel et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour Pierre Mairetet – f°31
Le 03/02/1616 ont comparu Esprit et Jean Pourret, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, absent, trois charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Furent présents Me Pierre Sauvan et Jacques Perben, de ce lieu, qui se sont portés pleiges. Fait et publié en ce lieu, chez

le notaire, en présence d'Honoré Thurin de ce lieu et Antoine Vassal de ce lieu. [Signé : H Thurin, Anthoine Vassal]
Le 03/09/1618 ledit Mairetet a fait quittance auxdits Pourret. [Signé : Mairetet]

Dette pour monsieur Martin – f°33
Le 08/02/1616 ont comparu Jean Estienne et Barthélémy Jourdan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Dette pour sieur Martin – f°34
Le 08/02/1616 a comparu Jean Palon de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Vassal et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal]

Dette pour Me Claude Darbon – f°34
Le 08/02/1616 ont comparu Jacques et Antoine Darbon, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Claude Darbon fils de feu François, absent, huit charges d'avoine, grosse mesure, en prêt, pour semer cette saison aux terres de la bastide qu'ils tiennent à rente du sieur Bogon [ou Bozon] à Meyrargues (13), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre fin mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Long et Isnard Brun de ce lieu.
Le 17/09/1616 ledit Darbon a fait quittance auxdits frères Darbon, ayant été payé des mains dudit Jacques et de ses propres deniers. Fait en ce lieu en présence de François et Jean Brun, frères de ce lieu. [Signé : Darbon, F Brun, J Brun]

Achat de jardin pour François Pourchier – f°35
Le 10/02/1616 a comparu Nicolas Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Pourchier de ce lieu, présent, un petit jardin anciemment « hiere et sueille », acquis par le vendeur de feu Jean Darbon dit Pichot, de cinq cosses environ, « a present tourné de haye » aux aires de ce lieu, limitrophe l'étang du seigneur, confrontant jardin de Michel Barthélémy, ledit étang et aire du vendeur. La vente est faite pour le prix de 18 livres, somme reçue à l'instant en une charge et demie de conségal à 6 livres la charge et le reste en argent, le vendeur se séparant dudit bien « expressement pour en payer la taille de ceste année » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Georges Constans, Jean Meyran et Jean Garcin de ce lieu. [Signé : G Constans]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°38
Le 13/02/1616 a comparu Jean Chabert maître gipier de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur et intendant aux affaires dudit seigneur, présent, la somme de 100 livres en déduction et à bon compte de ce que le seigneur lui doit « pour raison des ediffices au chasteau dudit La Tour et cessions a luy faictes par feu cappitaine Estienne Pascal et a de prandre sur la terre et place de Calas dont y a heu arrest ces jours passés de la cour de parlement de ce pais portant adjudication des sommes cedées audit Chabert » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Martin, Jehan Chabert]

Arrentement pour Jean Antoine Baignol et ses frères – f°40
Le 13/02/1616 a comparu Jean Antoine Baignol, tant pour lui que pour ses frères, rentiers de la bastide Sainte-Catherine à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a arrenté à Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84), présent, une vigne à La Motte-d'Aigues « dicte la vigne de Clastre » pour trois ans à partir de ce jour contre une rente annuelle de 9 livres à payer à chaque Saint-Michel. Si lesdits Baignol quittent pendant ce bail leur arrentement de ladite bastide, ledit Bonardel devra quitter la vigne. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : J Baignol, B Iccard]

Obligation pour monsieur Jacques Martin – f°41
Le 13/02/1616 a comparu Pierre Barruol marchand du Revest-du-Bion (04), lequel a confessé devoir à Jacques Martin de Beaurepaire (38), intendant aux affaires de la maison de Sault en ce pays, présent, la somme de 300 livres pour reste et entier paiement du prix de soixante pourceaux vendus par ledit Martin audit Barruol ces jours passés, à payer de ce jour en un an. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et salle basse du pavillon des moulins en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Antoine Pascal d'Aubessagne (05). [Signé : Martin, P Barruol, A Pascal]
Le 19/06/1617 acte barré en présence dudit Martin qui fait quittance audit Barruol. Fait en présence du capitaine André Brunel et Vincent Barriere de ce lieu. [Signé : Martin]

Mariage entre Philippe Fabre et Magdeleine Faure – f°42
Le 14/02/1616 contrat de mariage entre Philippe Fabre fils de feu Jean et Anne Brunet de La Motte-d'Aigues (84), et Magdeleine Faure fille des feus Pierre et Barthélémie Grimaud de Saint-Eusèbe (en Champsaur, actuellement Aubessagne, 05). L'époux est assisté par sa mère, par Me Charles Augier notaire royal et lieutenant de juge de Viens (84) son beau-frère et monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) intendant aux affaires de la maison de Sault résidant à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues au château où ladite Faure demeure à présent comme servante [note : le notaire oublie de distinguer qui représente l'épouse à part ledit Martin].
L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. La mère de l'époux donne à son fils la moitié de tous ses biens et droits, à partager avec Jean Fabre frère de l'époux, qu'elle nomme héritiers universels « sans prejudice des droictz de ses filles » à prendre à son décès.
Ledit Fabre devra faire faire à ses dépens à l'épouse des habits jusqu'à une valeur de 30 livres d'ici le mariage ; les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres.
Fut présent monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38) qui a donné à l'épouse 6 livres, reçues.
Fut présent Arnoulx Chaulier de lieu de Desdiguières (Le Glaizil, 05) a donné 2 sézains.
Le capitaine André Brunel a donné 1 sézain.
Ledit sieur Martin a donné 6 livres. Toutes les sommes ci-dessus ont été reçues, d'où quittance.
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et salle basse du pavillon des moulins en présence d'Antoine Pascal d'Aubessagne (05) et Jean Guilibert de Barret (probablement Barret-sur-Méouge, 05). [Signé : Martin, Augier, Lombard, A Pascal, Guilhabert]

Prorogation pour Antoine Aubion – f°48
Le 15/02/1616 a comparu Me Jean Brun « exploictant par tout le royaulme » habitant à Aix-en-Provence (13), lequel à la demande d'Antoine Aubion de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « causant son incomodité » lui a prorogé le paiement du prix de deux charges de conségal que ce dernier lui doit, acte chez ce notaire, jusqu'au 15 août. A défaut de paiement à cette date ledit Brun pourra poursuivre ses exécutions sur les biens saisis suivant le procès litératoire déjà commencé tant pour le principal que les intérêts et dépens. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Laurens de ce lieu et Jean Antoine Baignol de Saint-Martin-de-Castillon (84). [Signé : Brun]

Permission pour Antoine Laurens – f°49
Le 15/02/1616 a comparu Jean Antoine Baignol de Saint-Martin-de-Castillon (84), fermier des fours seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour ses frères, a permis à Antoine Laurens boulanger de ce lieu, présent, « de cuyre pain au four dudit Laurens situé a la bourgade pour vandre jusques a Noel prochain sans en abuzer ny cuire pour autre personne et là contraviendra au present pache, savoir de cuyre pour aultruy, payera trente livres au proffict desdits Baignolz pour peyne, stipullée pour ladite contravention chascune fois qu'il contravendra » contre le prix de cinq panaulx de blé à payer au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Thurin et Jean Reynaud de ce lieu. [Signé : J Baignol, J Thurin]

Mègerie pour monseigneur de Créquy – f°50
Le 15/02/1616 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires pour Madeleine de Bonne épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, lequel en ladite qualité a baillé en mègerie à Isnard et Pierre Brun, frères, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Isnard présent, ledit Pierre devant ratifier cet acte, toutes les terres dites « les ferrages seigneurialles que sont pres cedit lieu y comprenant le labourage du bois du Torret sans rien toucher a ce que depend de La Bonde » pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de la Toussaint 1614 jusqu'à la Toussaint 1618. Chacun fournira la moitié du bétail pour le labourage, ce qui a été fait puisque chacun a mis quatre bœufs qui ne pourront pas travailler ailleurs. Ils se les partageront à la fin, lesdits Brun feront les parts et le seigneur choisira la sienne. Si du bétail meurt, chacun y participera par moitié, sauf si lesdits Brun sont responsables. Lesdits Bruns laboureront les terres de quatre raies « oultre le couvrir. » Le seigneur devra fournir vingt-cinq quintaux de foin, déjà reçus, pour la nourriture du bétail, à rendre ainsi que la moitié des pailles la dernière année. Lesdits Brun devront laisser chaque année le tiers des pailles réduites. Lesdits Brun jouiront durant leur bail du petit pré limitrophe de la terre de Claude Gavaudan et de deux sétérées de pré à prendre au bout du grand pré joignant la terre tenue par les hoirs de Pons Verne sans rien payer. Le seigneur devra fournir chaque année tous les grains pour les semences et à chaque récolte les récupèrera, puis tout se partagera à parts égales. Lesdits Brun paieront les factures et le seigneur leur paiera 15 sols par saumée de semence ; ils devront engager un homme pendant la moisson et l'aire, payé par le seigneur, nourri par lesdits Brun. Lesdits Brun jouiront « de vingt journées de courvées tous les ans durant ledit temps pour s'en secourir a la semance. » Le seigneur fournira auxdits Brun vingt coupes de vin par an à leur demande et leur fournira aussi vingt coupes de trempe par an. Lesdits Brun jouiront de la grange que la seigneur a acquis de Laurent Vian, sauf le pasquier, pour y mettre les pâtures et bétail à condition que le fumier s'emploiera dans lesdites terres tous les ans « au lieu que par les ageants de mondit seigneur leur sera indiqué, demeurantz lesdits Bruns en faculté fere depaistre leur bestail dans le bois du Claux et du Tourret sans en abuser. » A la fin, lesdits Brun laisseront le tiers des terres vide. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Baptiste Bœuf et Alexandre Roy de ce lieu. [Signé : Martin, Beuf, Roy]

Quittance pour les hoirs de Jean Pourchier – f°55
Le 16/02/1616 a comparu David Mure habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Girard femme en secondes noces de feu Jean Pourchier, a confessé avoir reçu des hoirs dudit feu Jean Pourchier, et des mains d'Antoine Pourchier de ce lieu, leur tuteur, présent, la somme de 140 livres pour l'augment de dot de ladite Girard, adjugé contre les hoirs par ordonnance en jugement du 26/01/1615, dont ledit Mure a ensuite donné caution rière le greffe ce mois-ci. La somme a été reçue ainsi : le 27/01/1615 63 livres et le reste à l'instant, ainsi que 5 sols de dépens et 4 livres 16 sols d'intérêts, ledit tuteur ayant différé le paiement jusqu'à ce que ledit Mure ait donné caution. D'où quittance et reconnaissance ainsi que de 86 écus reçus de la dot de sa femme, dont il y a rapport au greffe de ce lieu le 16/02/1615. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : Gavaudan, H Thurin]

Compte-final pour monseigneur de Créquy contre Laurent Solliers – f°58
Le 19/02/1616 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir au seigneur, Charles de Créquy, monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) procureur et ayant charge en ses affaires présent pour lui, la somme de 22 livres et demie pour reste de la rente du jardin de la galerie que ledit Solliers a tenu à ferme du seigneur, acte chez ce notaire ; ainsi qu'un demi quintal de chanvre femelle et 1 livre et demie pour les dommages et intérêts selon leur compte. Ledit Solliers promet de payer le tout au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine Gabriel Madon de Roussillon (84) et Jean Guilibert de Sault (84). [Signé : Martin, G Madon, Guilhabert]
Le 11/09/1623 ledit Martin a fait quittance audit Solliers. Fait en présence de Marquet Martin et Mathieu Nel de ce lieu.

Dette pour Jeanne Gouirand – f°60
Le 19/02/1616 a comparu Christophe Escoffier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jeanne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), présente, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt, à rendre au 1er mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Louis Pourre. [Signé : H Thurin]

Procuration pour Laurent Lantelme – f°60
Le 19/02/1616 a comparu Laurent Lantelme, broquier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur messire Honoré Lantelme, prêtre, son fils, présent, pour assister « au contract de mariage d'entre Jehan Pierre Lantelme son autre filz aveq Marguerite Auphant fille d'Anthoine et de Perrine Blondete, de la ville de Pertuis, et icellui authorizer et appreuver par tout le meilleur moien » Il aura pouvoir « d'exhiger le dot et choses assignées au contract dudit mariage et en passer les actes de quittance et recognoissance au proffict et faeur de ladite Auphante et autres qu'il appartiendra soubz l'obligation de ses biens a toutes cours en deue forme » et faire donation en son nom à son fils Jean Pierre du tiers de ses biens à prendre à son décès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Lantelme, en présence de Me Bertrand Coussin et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : H Lantelmy, H Thurin, Coussin]

Dette pour Me Honoré Halet – f°63
Le 20/02/1616 a comparu François Escoffier chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Honoré Halet, écolier, natif d'Allos (04), régent des écoles de ce lieu, présent, la somme de 29 livres et demie, reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Jean Chansaur de ce lieu. [Signé : Fransois Escoufier]

Mariage entre Gaspard Laidet et Marguerite Meilleuret – f°64
Le 21/02/1616 contrat de mariage entre Gaspard Laidet travailleur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils de feu Barthélémy et de Jeanne Pascal, de Rians (83), et « honneste fille » Marguerite Meilleuret fille de feu Antoine et de Douce de Villamus, de Vitrolles-en-Luberon (84). L'épouse est assistée de sa mère.
La mère de l'épouse lui assigne en dot la somme de 150 livres pour tous ses droits maternels, en déduction desquels ledit Laidet a confessé avoir reçu 15 livres tant en meubles qu'en argent d'où quittance et reconnaissance. Pour le reste, ce sera payé ainsi : 15 livres le 15 août prochain, 45 livres le 15 août suivant et le reste à prendre sur l'héritage de ladite de Villamus. L'époux devra faire faire à l'épouse à ses dépens une robe et un aubergeon de drap cordeillat neuf, teint de la couleur qu'elle voudra, d'ici le jour du mariage. Les habits nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison de Michel Meilleuret frère de l'épouse, en présence

de Claude et Henry Queyrel frères de La Bastidonne (84), et François Maximin habitant en ce lieu. [Signé : H Queyrel, C Queyrel]

Dette pour monsieur Lombard – f°69
Le 22/02/16156 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1er mai. Fait et publié en ce lieu en présence de Barthélémy Icard et Jean Martin de ce lieu. [Signé : J Martin, B Iccard]
Le 22/08/1616 acte barré en présence dudit Lombard qui fait quittance audit Solliers. Fait en ce lieu, en présence d'Antoine Chansaur et Claude Rougon de ce lieu.

Procuration pour Jean Martin – f°69
Le 22/02/1616 a comparu Jean Martin fils de Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Jacques Valete habitant à Apt (84) son beau-fils, absent pour recouvrer de Jean Sauvecane habitant de ladite ville « tout ce qu'il doibt audit Martin pour raison d'une cedulle privée dont y avoyt instance comancée pardevant les officiers de cedit lieu et a faulte de payement le poursuivre par justice ainsi que le cas requerra » et passer quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : B Iccard, J Martin, J Le Long]

Quittance pour Me Balthazar Gueidan – f°70
Le 23/02/1616 a comparu Me Louis Aujouin de Pertuis (84), comme procureur de Me Raymond Spagnet avocat en la cour, époux de demoiselle Cécile Juramy fille et héritière de feu Me Antoine Juramy de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 14 livres 19 sols pour reste et entier paiement de 27 livres suivant une promesse privée écrite de la main dudit Gueidan au bas d'un billet d'acte d'obligation en faveur dudit feu Juramy chez Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis du 17/12/1609, document retiré par ledit Aujouin pour sa décharge. Ladite somme est due pour le prix de trois charges de blé annone, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Olivier tailleur de ce lieu et Jean Guilibert de Sault (84). [Signé : Aujoin, Gueidan, Guilhabert]

Quittance pour Me Pons May portant promesse en sa faveur – f°72
Le 25/02/1616 ont comparu Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84) et Nicolas Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, tant pour eux que ledit Antoine comme procureur de Me Bernard Olivier praticien d'Aix-en-Provence (13) son frère, suivant procuration chez Me Gilles notaire d'Aix-en-Provence du 19 de ce mois, et encore « se faisant fortz » pour messire Barthélémy Olivier, prêtre, leur frère, tous les quatre héritiers par inventaire de feu Me Elzias Olivier chirurgien de ce lieu leur frère, lesquels ont confessé avoir reçu de Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la somme de 146 livres 14 sols, moitié de 293 livres 8 sols, à laquelle ledit May a été condamné envers lesdits Olivier audit nom par arrêt de la cour de parlement de ce pays du 19/12/1615, somme reçue à l'instant d'où quittance, sans préjudice de l'autre moitié. Lesdits Olivier promettent de tenir ledit May hors de toute éviction pour les biens que ce dernier a acquis dudit feu Me Elzias suivant l'arrêt. Lesdits Oliviers ont aussi reçu à l'instant la somme de 36 livres en déduction des intérêts échus et à échoir et des dépens de la levée dudit arrêt en exécution de celui-ci, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Claude Gavaudan et Jaume Pardigon de ce lieu. [Signé : Olivier, N Olivier, P May, Gavaudan]

Dette pour Georges Constans – f°75
Le 26/02/1616 a comparu Georges Ferland de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Constans bourgeois de ce lieu, absent, cinq panaulx de conségal, reçus en prêt

d'où quittance, à rendre au 1er mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Garcin et Louis Porre de ce lieu.

Dette pour Me Pascal Sicard – f°75
Le 27/02/1616 a comparu André Silvestre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, la somme de 3 livres 12 sols, pour un achat d'avoine, reçu d'où quittance, à payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et François Brun de ce lieu. [Signé : Sicard, H Thurin]

Dette pour Jacques Gueidan – f°76
Le 27/02/1616 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu, absent, une charge de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et François Brun de ce lieu. [Signé : B Iccard]
Le 13/10/1618 ledit Gueidan a fait quittance audit Barthélémy. [Signé : J Gueidan]

Dette pour le sieur Martin – f°76
Le 27/02/1616 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, deux charges et demie de conségal et une demie charge de blé annone, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1er mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin fils de Georges et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Dette pour le sieur Lombard – f°77
Le 27/02/1616 a comparu Pierre Roman de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge d'orge prin, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1er mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Mallet et Jean Meyran de ce lieu.
Le 30/01/1617 ledit Lombard a fait quittance « de ladite charge et demye orge » en présence de François Rougon et Jean La Coste de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°78
Le 09/03/1616 ont comparu Jean Dupuy et Suzanne Rambaud femme de Jean Mallan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées d'orge prin, pour semer cette saison en leurs terres audit lieu, à rendre au 1er mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Louis Porre et Jean François Bouzon de ce lieu.
Le 17/11/1618 ledit Lombard a fait quittance auxdits Dupuy et Rambaud. Fait en présence d'Antoine Chansaur et Benoît Abel de ce lieu.

Dette pour Antoine Pourchier – f°78
Le 10/03/1616 a comparu Michel Chivalier boulanger habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier marchand de ce lieu, présent, la somme de 26 livres pour le prix de blé acheté, à payer au 15 mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Vian et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Piere Vian]
Le 18/06/1616 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Chivalier 7 écus 20 sols d'où quittance. Fait en présence d'Honoré Thurin et Mathieu Rochel.
Le 02/11/1616 ledit Pourchier a fait quittance audit Chivalier du total. Fait en présence de Barthélémy Roche et Légier Sauvat de ce lieu.

Dette pour monsieur Martin – f°79
Le 10/03/1616 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1er mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Guilibert de Sault (84) et Jean Martin de ce lieu. [Signé : J Martin, Guilhabert]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°79
Le 10/03/1616 a comparu frère Elzias Palus, religieux de l'observance et gardien au couvent du Torret en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), son procureur et ayant charge en ses affaires en ce pays, présent, la somme de 300 livres pour la pension léguée annuellement audit couvent par feue Chrétienne d'Aguerre mère dudit Créquy, pour l'année 1615, paie échue en avril, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence d'Isnard Brun de ce lieu et Jean Guilibert de Sault (84). [Signé : Pallus, Martin, Guilhabert]

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°81
Le 12/03/1616 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur de Magdeleine de Bonne épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, lequel audit nom a arrenté à Jean Jouvent jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, le jardin dit de la galerie, joignant l'étang et les grands chemins de Grambois et de la vallée pour trois ans entiers à partir du 1er février dernier contre une rente annuelle de 36 livres [vaccat]

Dette pour Roman Olivier – f°82
Le 21/03/1616 a comparu Pierre Berneud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Roman Olivier dudit lieu, absent, deux charges de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre le 22 juillet. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Barthélémy Icard et Jean Allemand de ce lieu. [Signé : B Iccard]
Le 23/08 [1616] ledit Olivier a fait quittance audit Berneud. Fait en ce lieu en présence d'Elzias Philip et Honoré Thurin.

Mègerie pour François Pannet – f°82
Le 24/03/1616 a comparu François Pannet laboureur habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Antoine Auquier fils de feu Jean, de Mirabeau (84), présent, une truie et trois petits pourceaux « a laict », un mâle et deux femelles, le tout poil blanc, bétail reçu précédemment d'où quittance, pour deux ans à partir de ce jour. Si du bétail meurt, chacun y entrera par moitié, sauf si ledit Auquier est responsable. Lorsqu'il faudra envoyer le bétail à l'aglandage, chacun paiera la moitié. Ledit Pannet devra fournir audit Auquier deux panaulx d'orge par portée de porc. A la fin du bail, tout le bétail et le croît se partagera. Le tout reste hypothéqué au profit dudit Pannet jusque-là. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Jean Volaire de ce lieu.

Dette pour Me Claude Darbon – f°85
Le 26/03/1616 a comparu Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de feu François, de ce lieu, absent, deux charges quatre panaulx de conségal et douze panaulx d'orge, le tout reçu en prêt, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Moreli et de Louis Garcin de ce lieu. [Signé : J Martin]

Dette pour monsieur Martin – f°87

Le 28/03/1616 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 1er mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Louis Porre de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Arrentement pour monseigneur de Créquy – f°87

Le 06/04/1616 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), comme procureur substitué de Magdeleine de Bonne, épouse et procuratrice générale de Charles de Créquy, lequel en ladite qualité a arrenté à Jean Jouvent, jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, le jardin joignant l'étang du seigneur en ce lieu, dit le jardin de la galerie, et ce pour trois ans et trois prises de fruits à partir du 01/01/1616 contre une rente annuelle de 36 livres à payer à la Toussaint à partir de la prochaine. Outre la rente, ledit Jouvent devra fournir de l'ortolaille, des légumes et toute autre sorte de fruits qu'il fera pousser dans ce jardin et les autres qu'il tient à rente du seigneur « pour la provision de la maison et famille de madite dame tant pandant sa residance en ce lieu que en son absance pour ceulx qui sont et seront au château pour elle. » Il devra entretenir les arbres et les allées. Il devra aussi cultiver « les frezes et sparges que y sont que madite dame se reserve entierement. » Ledit Jouvent pourra prendre l'eau de l'étang pour l'arrosage du jardin « et prandre de bois ramé au lieu que madite dame luy permetra pour les legumes que seront annuellement en plante audit jardin, le tout sans abus, et neanlmoinz prandre garde a la conservation des murailles et portes dudit jardin et les randre a la clef comme il les treuve de present, demeurant encores chargé de planter a ses despans et en bon ordre tous les arbres fruictiers que madite dame luy fera bailler annuellement sur la place et randra le tout a la fin de son terme en mesme espece d'herbage et ortolaille qu'il treuve de present et telle qu'a esté visitée par deux jardiniers et dont en a esté faict rapport par eulx en execution du present contract et si lhors dudit terme y en a plus que de ladite extime sera permis a madite dame de le prandre si bon luy semble et le payer a l'extime qu'en sera faicte par les mesmes expertz ou par autres qu'ilz conviendront pour cest effect et s'il n'est de son bon plaisir de le prandre ledit Jauvent le pourra recuillir et prandre chascune espece par saison se retenant encores madite dame la fueille de tous les muriers que sont audit jardin et aux autres susditz. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Jean Guilibert de Sault (84). [Signé : Martin, Guilhabert]

Arrentement pour Paulet Cassan – f°91

Le 06/04/1616 a comparu Paulet Cassan habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme époux de Peyronne Richier, sa femme en secondes noces, de ce lieu, a arrenté à Louis Barrabel de ce lieu, présent, une maison aux faubourgs de ce lieu, quartier de l'Hospital Pauvre confrontant maison de François Charpin ; plus une vigne disrupte et un coin de terre limitrophes quartier de Pospeyre, confrontant vigne de Jean François Rougon. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir de ce jour contre une rente annuelle de 9 livres. Ledit Barrabel devra employer cette somme au paiement des tailles que la communauté de ce lieu imposera ou a déjà imposé et en relever ledit Cassan envers les trésoriers. « Ce que sera de reste [ledit Barrabel devra] l'expedier a ladite Richiere pour son entretement a chascun jour et feste de Saint Michel durant ledit temps. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin fils de feu Jean et Michel Chivalier de ce lieu. [Signé : H Turin]

Dette pour le sieur Lombard – f°93

Le 07/04/1616 a comparu Suzanne Rambaud femme de Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fut présent Pierre Malan de La Motte-d'Aigues (84), son beau-frère, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, en présence d'Honoré Thurin et Claude Favier de ce lieu. [Signé : H Turin]

Le 25/10/1616 ledit Lombard a fait quittance audit Malan desdits grains [pas de précision sur lequel, probablement le mari, sinon il y aurait eu cession de droits]. Fait en présence de François Icard et Guilhen Andrieu. [Signé : Iccard]

Département de querelle pour Claude Rougon et ses enfants – f°94
Le 11/04/1616 ont comparu Claude Rougon tant en son nom que pour ses enfants, et Laurent Plantard son beau-fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont déclaré qu'ils se départent dès à présent des procès et querelles qu'ils ont « introduictes pardevant les officiers de cedit lieu du mois de juillet dernier pour raison de certainne baterie dont ledit Bouchard se plaignoit ensemble lesdites Rogons et y renonceant pour tousjours » d'où quittance réciproque. Pour satisfaction des dommages et intérêts dudit Bouchard, lesdits Rougon et Plantard promettent de lui payer 14 livres 4 sols, somme reçue à l'instant tant en grains qu'en argent, d'où quittance. En plus, lesdits Rougon et Plantard paieront les frais de justice. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Louis Jourdan et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Darbon]

Quittance pour Antoine Bonafoy – f°96
Le 12/04/1616 a comparu monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), lequel comme procureur et ayant charge aux affaires de dame Magdeleine de Bonne, épouse et procuratrice générale du seigneur Charles de Créquy, a confessé avoir reçu d'Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84), présent, dix charges un panau sept cosses de blé annone et onze charges un panau quatre cosses de conségal, « et ce en aquictement des choses cy apres descriptes » à savoir : deux charges et demie que ledit Bonafoy doit en son propre suivant acte chez ce notaire du 26/03/1615 ; une charge huit panaux de blé en déduction d'une autre obligation entre ledit Bonafoy et Vincent et Antoine Negrel chez ce notaire le 30/03/1615 ; deux panaulx de blé à bon compte d'une promesse privée entre ledit Bonafoy et Joseph Just du 16/03/1615 ; huit panaulx de conségal en déduction d'une obligation entre lesdits Bonafoy, Just et Negrel chez ce notaire le 15/04/1615 ; soit un total de quatre charges et demie de blé et huit panaulx de conségal. Le surplus, qui est de cinq charges six panaulx sept cosses de blé et dix charges trois panaulx quatre cosses de conségal, est en déduction et à bon compte de ce que lesdits Bonafoy, Just et Negrel doivent pour l'arrentement des fours seigneuriaux de ce lieu selon le contrat chez c enotaire du 09/01/1614, d'où quittance. « Declaraitn ledit Bonafoy avoir faict l'expedition desdits grains dans les mois d'aoust ou de septembre derniers en son hiere audit La Bastidonne et faict ledit payement en trente charges de consegail et computé le pris et valeur du bled annone ensemble les frais du port au château seigneurial de cedit lieu et autres despans lhors faictz pour avoir ledit payement ainsi entre eulx amiablement acordé. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Raymond Gras de Peypin-d'Aigues (84) et Toussaint Sauvecane de ce lieu. [Signé : Martin, T Sauvecane]

Dette pour Jeanne Daumas – f°100
Le 12/04/1616 a comparu Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jeanne Daumas, veuve d'André Andrieu dudit lieu, absente, six charges de conségal et une charge d'orge prin, le tout en prêt, l'orge pour semer dans une terre qu'il possède au chemin de Pertuis joignant la terre d'Etienne Ferrat, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre au 1er mai avec hypothèque du semé d'orge. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Bœuf et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : J Le Long]

Quittance pour Antoine Vassal – f°101
Le 16/04/1616 a comparu Etienne Cartier, cuiratier de L'Isle-sur-la-Sorgue (84), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Vassal cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 9 livres pour des marchandises de cuir, « et ce pour toute satisfaction des negoces et afferes qu'ilz ont heu ensemble de tout le passé jusques a present selon le compte final entre eulx arresté

presentement », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Darbon et Me Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Coussin, Anthoine Vassal, Darbon]

Quittance pour Balthazar Billard – f°102
Le 16/04/1616 a comparu Etienne Cartier cuiratier de L'Isle-sur-la-Sorgue (84), lequel a confessé avoir reçu de Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 sols pour reste et entier paiement de 12 écus qu'il lui doit suivant acte chez Me Blanc notaire de L'Isle-sur-la-Sorgue du 07/04/1612, d'où quittance ainsi que toutes leurs affaires jusqu'à ce jour selon leur compte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bertrand Coussin et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Coussin, Sicard]

Dette pour Me Bernard Constans – f°103
Le 16/04/1616 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges trois panaulx de conségal et une charge de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Honoré Thurin fils de Georges. [Signé : Sicard, H Thurin]

Dette pour le sieur Lombard – f°104
Le 18/04/1616 a comparu Monet Romane de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au mois de mai. Fut présent Noël Meynier, de Peypin-d'Aigues (84), qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Dette pour Jean Allemand – f°105
Le 18/04/1616 a comparu Audet Arlaud, de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, cinq panaulx de conségal, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : H Thurin, J Le Long]

Testament pour Pons Brunel, de Saint-Martin – f°106
Le 18/04/1616 testament de Pons Brunel, ménager de Saint-Martin-de-Castillon (84). Il souhaite être inhumé dans la chapelle de Saint-Raphaël proche dudit Saint-Martin-de-Castillon où sont inhumés ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de l'église dudit lieu, qu'ils célèbrent une grand-messe des morts et de suite après une novaine de messes à même intention et après un cantage et un autre à la fin de l'an de son décès.
Il nomme pour héritier universel Etienne Brunel, son fils légitime et d'Espérite Marselle « et ses enfans masle ou femel s'il en a au cas qu'il retourne en ce pais duquel il en est absant despuis dix sept ou dix huict ans y a. Et en cas qu'il ne revienne ou qu'il n'ayt d'enfantz de vray mariage comme dict est » il nomme pour héritière universelle Antoinette Brunel sa fille légitime et de ladite Marselle, et ses enfants mâles et femelles chacun à parts égales. Et s'ils meurent tous, il leur substitue le plus proche de son sang. Il nomme pour gadiateurs César de Gonon écuyer et Antoine Gillet dudit lieu. Il casse ses précédents testaments notamment un chez Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, fait ces jours passés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Marsel, Guillaume Darbon, Honoré Thurin fils de Georges, Benoît Abel, Noël Rougier, Jean Louis Le Long de ce lieu et Guillaume Moreli de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Darbon, J Le Long, Morel, H Thurin]

Dette pour Me Claude Darbon – f°110

Le 19/04/1616 a comparu Barthélémy Jourdan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon fils de feu François, absent, douze panaulx de blé annone, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fut présent Pierre Bret fils de Michel qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Louis Porre de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Dette pour le sieur Lombard – f°111
Le 22/04/1616 a comparu Michel Girard de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal, mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Louis Porre de ce lieu.

Quittance pour François Pourchier – f°112
Le 25/04/1616 a comparu Michel Ventron de Maubec (84), époux de Jeanne Darbon, lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, et des mains de Françoise Ravel sa femme présente, la somme de 19 livres 16 sols pour la pension annuelle que ledit Pourchier lui doit pour le prix des biens acquis par les époux, paie échue à Noël, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Baille et Jérôme Ricard de ce lieu.

Dette pour monsieur Martin – f°113
Le 26/04/1616 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, deux charges de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Jourdan et Pierre Bonardel dudit lieu.
Le 22/02/1617 ledit Martin a fait quittance audit Gouirand. Fait en présence de Vincent Barrière et André Brunel de ce lieu.

Dette pour monsieur Martin – f°113
Le 27/04/1616 a comparu François Blanc, tisseur de draps, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Sauvecane et Louis Porre de ce lieu. [Signé : T Sauvecane]
Le 27/08/1623 ledit Martin a fait quittance audit Blanc. Fait en ce lieu en présence de François Turrier et Bastien Bar.

Déclaration pour Me Jean Louis Tempere – f°114
Le 28/04/1616 a comparu Pierre Rostan dit Le More, maître terraillon de la ville d'Arles (13), lequel « en assurance de l'aplegement faict pour luy pour la somme de cent cinquante escus par mestre Jehan Louis Tempere de la ville d'Aix envers » Charles de Créquy « pour raison et a cause du prisfaict convenu par ledit Rostan aveq madame Madaleyne de Bonne Desdiguieres espouze et procuratrixe generalle dudit seigneur de Crequi sur le nettoyement et curage de l'estang joignant le jeu de paulme, jardin et pred audit La Tour particulierement exprimé ensemble les paches accordés en la convention sur ce passée, a ledit Rostan affecté et hypothequé audit mestre Tempere present, acceptant et stipulant, tout ce que la communauté du lieu de Cucuron luy doibt pour le netoyement de son estang selon les actes sur ce contractés receus comme les parties ont dict par mestre Magnan notere royal dudit Cucuron l'an et jour y contenu, et pour raison de quoy y a entre eulx proces pandant pardevant la cour de parlement de ce pais auquel mestre Tempere icelluy Rostan a donné tout pouvoir poursuivre en son nom ledit proces jusques a arrest diffinitif et y fere toutes les poursuites requises et necesseres aveq mesme pouvoir de constraindre ladite communauté au payement des sommes adjugées a condition qu'il ne pourra recepvoir les deniers sans l'expres consantement et bon vouloir de madite dame ains demeurera le tout soubz mesme ypotheque en

son nom et tiltre de precaire constitué en bonne et deue forme tant au proffict de mondit seigneur pour son assurance de l'acomplissement et perfection dudit prisfaict et convention que dudit mestre Tempere pour sondit aplement, despans, dommages et interestz que l'ung et l'autre pourroient souffrir en facon que soit en consequance des choses susdites. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard de ce lieu et Jean Guilibert de Sault (84). [Signé : Tempere, Guilhabert]

Dette pour le sieur Martin – f°117
Le 28/04/1616 a comparu Isnard Molinet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, trois charges de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin et Laurent Vian de ce lieu. [Signé : Emin, L Vian]

Dette pour monsieur Martin – f°117
Le 29/04/1616 a comparu Claude Roubaud fils de feu François et [barré : Honoré Isnard] Molinet, de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), présent, la somme de 300 livres, reçue en prêt amiable d'où quittance, à rendre fin mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Jean Guillibert de Sault (84). [Signé : Roubaud, H Molinet, Martin, Guilhabert]

Investiture de la place de Cogolin pour demoiselle Isabeau de Borrilly – f°118
Le 30/04/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur Charles de Créquy, suivant procuration chez Me Charbonneau notaire royal de Grenoble (38) du 30/09/1613, laquelle informée de l'acquisition faite par demoiselle Isabeau de Borrilli veuve de François de La Tour, seigneur de Cogolin (83), de la place, terre et seigneurie dudit lieu, « mouvante » de la haute et majeure directe dudit seigneur de Créquy comme membre dépendant de la baronnie de Grimaud, acquisition faite au moyen de la colocation faite sur les pièces du domaine de ladite place et seigneurie suivant rapport de ladite colocation fait par les experts députés par monsieur maître Honoré d'Agout conseiller du roi en la cour de parlement de ce pays en suite de l'arrêt intervenu entre ladite demoiselle de Borrilli et Henry de La Tour sieur de Romelle, successeur de l'héritage dudit feu François, du 18/03/1614, rapport du 24/11/1615 exhibé à l'instant par Me Hilaire Olivier praticien d'Aix-en-Provence (13) « intervenant et comme ayant tout pouvoir en ceste cause de ladite damoyselle de Borrilli, par lequel rapport appert qu'elle a esté coloquée sur ladite terre et seigneurie de Cogolin pour la somme de sept mil cinq centz livres sur le tant moingz des sommes adjugées par ledit arrest. » Ladite dame de Bonne se trouve payée du droit de lodz dû au seigneur à raison de 1 sol par florin, payée des mains dudit Me Olivier des deniers de ladite Borrilli d'où quittance, ladite dame a approuvé et confirmé ladite acquisition et investi ladite Borrilli sur ledit bien. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire, baile et lieutenant de juge de ce lieu et Me Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Ollivier, Lombard]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°123
Le 02/05/1616 a comparu Jean Rouet de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge et demie de conségal, mesure courante, reçue en septembre dernier et semée en ses terres à La Motte-d'Aigues d'où quittance, à rendre durant ce mois de mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Pierre Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84).
Le 23/09/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Rouet, présent. Fait en présence de Jean François Bouzon et Georges Meisonnier de ce lieu.

Investiture pour Me Elzias Philip – f°123
Le 02/05/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle en ladite qualité, informée des acquisitions faites par Elzias Philip maître fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant Aix-en-Provence (13), par des colocations faites par autorité de la cour de parlement de Provence et de la cour des comptes, aides et finances suite aux arrêts obtenus contre demoiselle Catherine Vincens veuve de Me Jean de Saint-Martin, de Pertuis (84), et Pierre de Saint-Martin son fils : sur une terre de deux émines dix cosses quartier dit La Court de Matron en ce lieu confrontant chemin allant de ce lieu à leur bastide, pré de ladite Vincen, fossé entre eux, terre dudit Philip ; une terre audit quartier de douze saumées cinq émines dix cosses comprenant le jardin converti de ladite terre, confrontant aire et vigne dudit Philip, terre de Jean Martin, terre des hoirs de feu le sieur conseiller Guiran, le grand chemin de Raffinel, fossé entre eux ; un coin de terre en ribas inculte de quatre émines, même quartier, confrontant terres dudit Jean Martin et terre de Martin Philip, pour la somme de 745 livres selon l'exploit de colocation du 04/10/1614. Ledit Philip a payé le lods à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires pour ladite dame, d'où quittance reçue chez ce notaire le 11/03/1615. Il a aussi été coloqué sur : deux saumées deux émines de terre audit quartier confrontant jardin et terres de ladite demoiselle Vincens et de son fils pour 92 livres 13 sols suivant la colocation du 27/04/1615 ; sur un jas et une terre de cinq saumées quatre émines audit quartier confrontant bâtiment et terres dudit Philip, jardin et terre desdits demoiselle Vincens et Saint-Martin, le chemin allant de leur bastide au Tourret, chemin de Raphinel, pour la somme de 356 livres 15 sols 9 deniers comme cessionnaire d'Esprit Berneud et des hoirs de feu Jacques Mille suivant exploit de colocation du 05/11/1615 ; et finalement sur cinq émines de pré, partie en jonquier, audit quartier, confrontant terre anciennement pré dudit Philip et terre desdits demoiselle Vincens et Saint-Martin, pour 99 livres 3 deniers, selon exploit de colocation du 26/04/1615. Pour ces derniers biens, ladite dame a confessé avoir été payée par ledit Philip du droit de lods et trézain, d'où quittance. Elle approuve lesdites acquisitions et investit ledit Philip sur ses biens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Salomon Lombard de Grenoble (38) et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Sicard, Lombard]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°127
Le 04/05/1616 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment d'où quittance, à rendre durant ce mois de mai. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Favier et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Investiture pour Me Pascal Sicard – f°128
Le 04/05/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle en cette qualité a été informée des acquisitions faites par Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, des biens suivants : une vigne d'une carterade acquise de Jean Martin quartier de Puilebous, confrontant vigne restante audit Martin et la draie pour le prix de 16 écus, acte chez Me Sauvecane notaire de ce lieu en juin 1599 dont le lods et trézain a été payé à Me Barthélémy Boyer argentier de feue la comtesse de Sault suivant quittance du 15/09/1599 ; un pré vendu par Charles Fournier quartier de Cailloux confrontant prés d'Henry Meyran, de François Pourchier, de Michel Barthélémy et le fossé, pour le prix de 157 livres 10 sols, acte chez ledit Me Sauvecane le 23/02/1605, lods payé à Paul Agnel, Jacques Gondon et Jean Meolhon rentiers à l'époque suivant quittance du même jour ; une collocation faite sur les biens de Pierre Felissian du 09/11/1603 et échange de terres avec feu Louis Pourchier, acte chez Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu du 09/06/1603, lods payé à feu Laurent Gaudemar rentier ; un achat auprès de Barthélémy Icard d'une terre quartier de Veade confrontant terre restante audit

Icard, terre de François Roux, vigne de Jean Menard, pour le prix 90 livres, acte chez ce notaire du 16/04/1611, lods payé à Georges Gueidan et Jacques Nicollet rentiers le 24/05/1611 suivant quittance ; et finalement un achat auprès du capitaine Bernard Roy d'une terre de quatre saumées quartier des Molières confrontant terre restante audit Roy, terres de Me Claude Darbon, des hoirs de Barthélémy Roux et le chemin, pour 150 livres, acte chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) le 21/12/1612, lods payé auxdits Nicolet et Gueidan selon quittance du 27/12/1613.
Ladite dame a approuvé les acquisitions et a investi ledit Sicard sur lesdits biens. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Sicard]

Quittance pour Pierre, Antoine et Jean Vincens – f°132
Le 08/05/1616 ont comparu Antoine Vassal et Françoise Meyran, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et Constans Vincens leur beau-fils d'autre part, lesquels ont confessé avoir reçu de Pierre, Antoine et Jean Vincens, père et enfants, de Viens (84), ledit Antoine présent, la somme de 75 livres en déduction et à bon compte de 1200 livres qu'ils ont promis de payer audit Constans dans son contrat de mariage avec Anne Vassal, fille desdits Antoine et Françoise Meyran, chez ce notaire le 11/03/1612, paie échue en février, somme reçue précédemment d'où quittance. La somme a été reçue par ledit Vassal et sa femme d'où reconnaissance au profit de leur gendre présent. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin fils de feu Jean et d'Augustin Lantelme de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Vincens, H Turin, Augustin Lantelme]

Procuration pour Magdeleine Juillet – f°133
Le 09/05/1616 a comparu Magdeleine Juillet, veuve de Jean Grillard, habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues (84), laquelle a constitué pour procureur Antoine Juillet du Bar (06), son frère, présent, pour recouvrer d'Antoine Malet dit Bertrannet, dudit lieu et de tous les autres, ce qui lui est dû pour la restitution de sa dot et ses autres droits sur les biens de feu Antoine Malet son premier mari ; et arrenter ses biens au Bar et passer les actes requis ; poursuivre les débiteurs en cas de refus. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Jean Louis Le Long de ce lieu. [Signé : B Iccard, J Le Long]

Arrentement de Roussillon pour monseigneur de Créquy – f°135
Le 11/05/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle audit nom a arrenté au capitaine Gabriel Madon, de Roussillon (84), présent, la baronnie, place, terre et seigneurie de Roussillon, avec droits de tasques, censes, services, lods, trézains et tous les autres droits et devoirs seigneuriaux, biens et propriétés, profits et revenus du seigneur audit lieu sans comprendre les droits appartenant au seigneur des vassaux de la baronnie. Le tout pour un an et une prise de fruits dès le 1er mai de cette année contre une rente de 2700 livres à payer moitié le 1er janvier, moitié le 31 mai prochain, rente à porter par ledit Madon à ses dépens à l'un des châteaux choisis par ladite dame, soit Sault, Caromb, Lourmarin ou ce lieu de La Tour-d'Aigues. En plus de la rente, il devra donner une douzaine de chapons gras et une douzaine de perdrix pour Noël, sous les mêmes clauses que le précédent acte d'arrentement passé par la feue comtesse de Sault audit Madon, chez ce notaire le 29/11/1608. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame au pavillon des Moulins, en présence de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, G Madon, Martin]
Le 20/05/1620 acte barré en force de l'acte de quittance générale portant compte-final entre les parties, chez ce notaire.

Investiture pour Isaac Boulet – f°138
Le 11/05/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle informée de la colocation faite par Me Isaac

Boulet, ministre, de Vergèze (30), sur une terre de Jacques Garcin, de six saumées en semence, à Sault (84), quartier de Buanc, confrontant terre restante audit Garcin, pré de Jérôme Bufel et le chemin allant à Saint-Jean ; sur un pré de deux sétérées et demie confrontant pré et terre d'Antoine Garcin et ledit chemin ; le tout suivant la colocation exhibée à l'instant par Me Louis Franc procureur juridictionnel de Lourmarin (84), signée Morard, du 31/03/1615, pour la somme de 657 livres 8 sols 13 deniers. Ledit Boulet ayant payé le droit de lods et trézain aux rentiers seigneuriaux de Sault, suivant acquit, ladite dame a approuvé les acquisitions et a investi ledit Boulet sur ses biens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Vaccat]

Dette pour le sieur Lombard – f°141
Le 14/05/1616 ont comparu Mathieu Rambaud et Suzanne Rambaud femme de Jean Malan, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, ledit Mathieu une charge de conségal et ladite Suzanne cinq panaulx de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Michel Darbon de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°142
Le 14/05/1616 a comparu Jean Chabert maître gipier de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) procureur substitué aux affaires pour madame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, présent, la somme de 200 livres en déduction et à bon compte des sommes adjugées audit Chabert contre le seigneur par arrêt de la cour de parlement de ce pays pour l'arrentement de la place de Calas dont ledit Chabert était cessionnaire. Somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Pascal Sicard et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Jehan Chabert, Martin, Sicard]

Investiture pour Nicolas Cavalier – f°143
Le 19/05/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle a été informée des acquisitions faites par Nicolas Cavalier de Lourmarin (84) des biens suivants : un coin de bastide disrupte avec ses relarguiers et un coin de pré limitrophe de deux émines, quartier de Font Jallouze à Peypin-d'Aigues (84), confrontant sueille de Pierre Bret, pasquier de Jean Richard, pré dudit Bret et de Noël Meynier ; un coin de terre audit quartier de deux émines confrontant terres de Sauvaire Mouret et dudit Meynier et le chemin ; un coin de terre quartier de La Tourrache de trois émines confrontant du levant terres de Jacques David, de Noël Meynier, le terroir de Grambois ; une terre audit quartier de neuf émines confrontant terres de Jacques Gras, dudit Meynier, le terroir de Grambois ; une terre de trois saumées quartier de Crote Maillole confrontant le fossé, terres de Jean Meynier et de Pierre Bret ; une terre d'une demie saumée confrontant terres dudit Noël Meynier, de Magdeleine Cavalard, du sieur Meollon ; une terre verger de deux émines près de l'église de Peypin-d'Aigues, confrontant vergers d'Hugues Meynier, de Georges Roux et de Noël Meynier ; un verger de trois cosses audit quartier confrontant vergers de Mathieu Rambaud, dudit Meynier ; un verger d'une émine même quartier, confrontant verger de Jacques Gras et le Castelas ; un verger de deux cosses audit quartier confrontant vergers desdits Hugues et Noël Meynier, terre inculte et le chemin ; une terre d'une saumée quartier du Grès confrontant terres de Sauvaire et Noël Meynier, de Jean Richard. Le tout a été baillé audit Cavalier par Monet Romane et Isabeau Meynier, mariés, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) en paiement de 323 livres 14 sols suivant acte d'insolutondation chez Me Arnaud notaire de Cucuron (84) le 05/01/1613. Et il y a aussi d'autres colocations faites par

ledit Cavalier sur les pièces suivantes prises en gagerie à Georges Roux de Saint-Martin-de-la-Brasque : une maison audit lieu avec son relarguier confrontant maison de jean Bret et la rue ; une terre quartier de La Serrière d'une saumée six émines confrontant terre de Jean Roma et le chemin ; une terre audit quartier d'une émine onze cosses confrontant terre de Claude Bertholin, terre de Jean et Jacques Roman ; une vigne quartier du Pas de Lauze, de trois hommes deux cent souches, confrontant vignes de Raphaël Pezet, de Jean Arnoulx et le fossé ; le tout suivant les exploits de colocation présentement exhibés et retirés par ledit Cavalier, pour la somme de 186 livres du 26/03/1616. Il y a encore d'autres acquisitions par colocation du même jour sur d'autres biens dudit Georges Roux à Peypin-d'Aigues : un cazal disrupte quartier des Roux confrontant étable de Jacques Gras et terre d'Antoine Girard ; un cazal tout près de l'autre confrontant cazal dudit Gras et de Mathieu Roux ; une terre au Pas de l'Etang d'une saumée quatre émines confrontant terre dudit Gras ; une terre dite d'Ampous de quatre émines deux cosses, confrontant terres dudit Gras et de Jeanne Dupuy ; une terre dite de l'Estang d'une saumée neuf cosses confrontant terres dudit Gras et de Catherine Meynier ; une terre derrière La Tourrache d'une saumée trois émines confrontant terre d'Antoinette Aubion et le terroir de Grambois ; une terre au Ribas de La Tourrache, de trois émines une cosse, confrontant terre de Pierre et Michel Nicolas ; une terre de trois saumées une émine six cosses audit quartier, confrontant terre des hoirs de Jeanne Dupuy ; une terre dite La Mazelle de quatre émines confrontant terre de Claude Michel ; une terre au Coleton des Roux de cinq émines neuf cosses confrontant terre de Marie Alaise ; une terre quartier de Ladroict d'une saumée confrontant terre de Catherine Meynier et du sieur Meollon ; une terre au Plan des Meynier de six émines une cosse confrontant terre de Noël Meynier et le fossé de Mirail ; une terre quartier de La Baisse de quatre émines une cosse confrontant les fossés de Mirail et des Hermitans et terre de Catherine Bret ; un coin de verger « dessus ville » d'une émine deux cosses confrontant verger d'André et Guillaume Silvestre ; et finalement un verger audit quartier d'une émine deux cosses confrontant verger de Jacques Nicolas ; le tout suivant les exploits de la colocation pour 313 livres 10 sols. Ledit Cavalier a payé le droit de lods et trézain à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon rentiers seigneuriaux desdits Peypin-d'Aigues et Saint-Martin-de-la-Brasque suivant les acquits.
Ladite dame a approuvé et confirmé les acquisitions et a investi ledit Cavalier sur ces biens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Pierre Mairetet de ce lieu et Me Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Lombard]

Dette pour le sieur Lombard – f°149
Le 20/05/1616 a comparu Noël Meynier de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, douze panaulx de conségal mesure courante, reçus précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Louis Porre de ce lieu.
Le 05/01/1644 acte barré en force d'une quittance concédée par monsieur Henry Martin, sieur de Beaurepaire, ayant cause dudit Lombard, passée chez Me Franc notaire de Lourmarin (84) le 25/10/1643.

Dette pour monsieur Martin – f°150
Le 20/05/1616 a comparu Claude Ravel de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon et Me Bernard Constans de ce lieu. [Signé : Darbon, Constans]

Dette pour le sieur Lombard – f°151

Le 21/05/1616 a comparu Antoine Martini de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge et demie de conségal et cinq panaulx de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans un mois. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Claude Favier de ce lieu. [Signé : A Martini]

Quittance pour Roland Ripert – f°151
Le 21/05/1616 a comparu monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur substitué ayant charge aux affaires de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, lequel en ladite qualité a confessé avoir reçu de Roland Ripert, bourgeois de Saint-Saturnin-lès-Apt (84), présent, la somme de 1932 livres à bon compte et en déduction de la rente dudit Saint-Saturnin, paie échue au 1er mai, suivant l'arrentement chez Me Hupais notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château et cabinet dudit sieur Martin, en présence de Pierre Mairetet et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : R Rippert, Martin]

Dette pour le sieur Lombard – f°153
Le 26/05/1616 a comparu Laurent Reymond de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 juin. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Claude Favier de ce lieu.

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°154
Le 27/05/1616 a comparu demoiselle Judic [Judith] d'Ey, comme procuratrice de Thomas Gardiolle écuyer de Marseille (13), suivant procuration chez Me Benoît notaire royal de Marseille du 21/05/1616, laquelle a confessé avoir reçu de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, payant en cette qualité, et des mains de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) son procureur et ayant charge en ses affaires, présent, la somme de 100 livres en déduction et à bon compte des intérêts dus audit Gardiolle pour 900 livres que la feue comtesse de Sault, mère dudit Créquy, lui doit, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire et lieutenant de juge, et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Judic Dey, Mairetet, Hupais]

Déclaration pour Guillaume Escoffier – f°155
Le 30/05/1616 a comparu Guillaume Escoffier, maître chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « recognoissant comme il a dict que le contract d'insolutondation par luy passé portant desamparation des pieces y mentionnés en faveur de Francois Escoffier chirurgien dudit lieu son filz pour payement de ses droictz maternelz receu par mestre Claude Martin notere royal de Pertuis l'an et jour y contenu, est equitable et sans aulcung frauld ni abus, a declairé et declaire audit Francois son filz, present, acceptant et stipulant, qu'il n'enpeche ains consant qu'il jouisse desdits biens suivant ledit acte et qu'il se despart de l'opposition par luy formée sur la mise de posession faicte a la requestre dudit Francois sur iceulx dont l'instance se treuve par ce moien pandante pardevant monsieur le lieutenant general des submissions au siege d'Aix et a renoncé et renonce audit proces liti et causa et neanlmoinz a desadvoé et desdavoe des a present toute la poursuite et deffance que mestre Deguerre procureur audit siege ou autre quel qu'il soyt pourroit fere en son nom audit proces, de laquelle a promis ne s'en jamais servir en facon que soit. Et par mesme moien ledit Francois a promis et promet garder et entretenir tout ce qui est porté par ledit contract concernant le payement de la pention y mentionnée audit Guillaume son pere et luy fere tous actes d'obeissance comme vray et legitime enfant. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez

le notaire, en présence de Jean Brigas et Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu. [Signé : Fransois Eschoufier, Escouffier, H Thurin, J Brigas]

Dette pour monsieur Martin – f°157
Le 30/05/1616 a comparu Pierre Roman fils de feu François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au mois de juin. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et François Pourchier de ce lieu. [Signé : P Roman]
Le 16/04/1618 ledit Martni a fait quittance audit Roman. [Signé : P Roman]

Dette pour David Mure – f°158
Le 31/05/1616 a comparu Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à David Mure, de ce lieu de La Tour-d'Aigues douze panaulx de conségal et la somme de 8 livres, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Antoine Vassal de ce lieu. [Signé : H Turin, Anthoine Vassal]

Dette pour monsieur Martin – f°158
Le 04/06/1616 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Molinet et Louis Porre de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Dette pour monsieur Martin – f°159
Le 08/06/1616 a comparu Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge de conségal, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à la fin du mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Claude Favier de ce lieu. [Signé : B Goirand]
Le 14/08/1617 ledit Martin a fait quittance audit Goirand. Fait en présence de Jean Pascal et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : B Goirand]

Convention pour monseigneur de Créquy – f°160
Le 08/06/1616 ont comparu Clément German et Louis Jordan « terraillons » de Cadenet (84), et Michel Chivalier habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont promis à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, comme épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, présente, « de creuzer le nombre de mil cannes de terre dans l'estang audit La Tour aux endroictz que leur seront marqués de la part de madite dame du costé des saignés, de la profondeur de trois pans et plus si besoing est, en payant a proportion comme cy apres sera dict et geter la terre en provenant de quatre cannes hors de l'estang et le long du bort du pred et du jardin le joignant et le reste geteront sur la besouigne nette là où ilz auront travaillé. A quoy ilz travailleront promptement et le randront parfaictement acomply dans le mois de juillet prochain, et pour satisfaction de ce, madicte dame leur payera a raison de six soulz pour canne carrée, en travaillant et l'œuvre faicte, et s'ilz cruzoient plus que desdits trois pans leur sera payé et si moingz leur sera deduict du pris a proportion et prandront du bled en payement pour le vivre de ceulx que travailleront a raison de seze florins la charge. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Sicard]

Achat de vigne pour Jean Louis Olivier – f°162

Le 11/06/1616 a comparu Jean Queyrel le mineur, fils de feu Grégoire, de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Jean Louis Olivier de ce lieu de La Tour-d'Aigues (84), présent, un coin de vigne de deux cent cinquante souches, à La Bastidonne, quartier de Venas, confrontant vigne dudit Olivier en deux parts, vignes de Roman Olivier et de Louise Queyrel. La vente est faite pour le prix de 6 livres, somme reçue à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Claude Rougon de ce lieu.

Dette pour Me Claude Darbon – f°164
Le 15/06/1616 ont comparu Jean Antoine et Gilles Baignol, frères, tant pour eux que pour Claude leur frère, natifs de Saint-Martin-de-Castillon (84), à présent fermiers de la métairie Sainte-Catherine, lesquels ont confessé devoir à Me Claude Darbon fils de feu François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, trois saumées de conségal, mesure courante, reçues en prêt d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Ricard de Grambois (84) et Jean Baptiste Monier de ce lieu. [Signé : J Baignol, J Ricard]

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°165
Le 17/06/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, comme procuratrice générale de son mari, le seigneur Charles de Créquy, laquelle a nommé pour procureur [blanc dans l'acte] procureur au siège d'Arles (13), absent, et tous les autres, pour, au nom du seigneur, « se presenter en jugement et dehors pardevant ledit sieur lieutenant audit siege sur l'adjournement faict contre luy a la requeste de Pierre de Vaquet escuyer de l'Isle de Venisse au comté sur les fins contenues en sa requeste exploictée par Blacas sergent royal le huictiesme du present mois et sans contester au principal de ladite instance et requeste. Requerir et demander la cause estre ranvoyée aux sieurs mestres des requestes du palaix a Paris suivant le comitinnus[?] general de mondit seigneur et pour raison de ce fere toutes les deffances et poursuites neccesseres sur ledit ranvoy tant seullement jusques a fin de cause pour ledit fait et appeler des sentences et jugementz qui s'en pourroient ensuivre au prejudice dudit ranvoy et eslire domicille suivant l'ordonnance. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge, et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Hupais]

Dette pour Jean Honoré Constans – f°167
Le 19/06/1616 a comparu Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 30 livres pour l'achat d'une jument poil roux, reçue précédemment d'où quittance, à payer en deux fois, moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Barthélémy Gueidan de ce lieu. [Signé : JH Constan, Billard, Barthemi Gedan]

Dette pour Balthazar Ferrier – f°168
Le 19/06/1616 a comparu Joseph Danjou de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Balthazar Ferrier de ce lieu, absent, la somme de 7 livres 4 sols, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre dans quinze jours. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Claude Favier de ce lieu. [Signé : J Danjou]

Dette pour Jean Honoré Constans – f°168
Le 19/06/1616 a comparu demoiselle Delphine Devoulx de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Jean Honoré Constans de ce lieu, présent, la somme de 54 livres pour l'achat d'une jument poil rouge, reçue d'où quittance, « estant marquée trois piedz blancz et le muzeau aussi blanc », à payer en deux fois, moitié à Noël et moitié au Noël suivant, avec hypothèque de la

jument. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Dauphine Devolx, H Thurin, JH Constan]
Le 14/01/1619 acte barré en vertu d'une quittance chez Me Sauvecane du 06/01/1619. Fait en présence de Jean Chansaur et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Darbon]

Accord pour Bertrand Coussin contre Jean Bouchard – f°169
Le 21/06/1616 Me Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues a « expozé clame » contre Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues « pour certainne quantité de grains pour raison des arrerages de rante que ledit Bouchard luy doibt de l'année derniere pour la bastide et son affar qu'il tient dudit Coussin au cartier de Valpetite et autres fornitures en concequance dudit arrantement, et en vertu d'icelle l'auroyt faict emprisoner pour raison de quoy y a instance pandante d'opposition pardevant monsieur le lieutenant general au siege, laquelle poursuivant les parties auroient resolu de fere compte final entre elles pour ne se consumer en frais, declairant ledit Bouchard ne pouvoir continuer l'arrantement de ladite bastide pour les incomodités qu'il a en ses afferes, en intention remetre ses domages et interestz ensemble le compte de toutes leurs pretensions a deux leurs amis communs. »
Ont comparu lesdits Coussin et Bouchard lesquels se sont accordés. Ledit Bouchard a déclaré « qu'il doibt legitimement » audit Coussin dix-sept charges quatre panaulx de blé annone et vingt-huit charges six panaulx de conségal et 48 livres 12 sols en argent selon leur compte-final fait ce jour pour tous les arrérages de rentes et fournitures faites par ledit Coussin jusqu'à ce jour, comprenant dix-huit charges moitié blé annone moitié conségal que ledit Bouchard doit cette année pour la rente de ladite bastide, paie à échoir à la Sainte-Magdeleine conformément à leur acte chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu. Ledit Bouchard désempare dès maintenant la bastide et affar, en l'état, avec les fruits et semés et tout ce qu'il y a, guérés faits par ledit Bouchard inclus, audit Coussin. Ledit Coussin devra prendre les semés et guérés ainsi que les fruits du jardin en paiement ou déduction de ce qui est dû, après estimation par Barthélémy Icard et Etienne Silvestre, nommés par les parties, qui feront leur rapport. Ledit Coussin « sera tenu comme il promect par cesdites presentes de relever et garantir ledit Bouchard de l'obligation par luy passée soubz la caution dudit Coussin si faict n'a esté de six charges bled annone et quatorze charges de consegail envers mestres Pascal Sicard et Claude Darbon pardevant ledit mestre Sauvecane notere » ainsi que « le prix de deux charges orge deues audit mestre Darbon, trois charges consegail au sieur Jehan Solier bourgeois de Pertuis et de deux charges trois panaulx consegail et une charge de bled annone que ledit Bouchard est obligé envers mestre Bernard Constans et finalement deux charges consegail a mestre Charles Chanut procureur en la cour a peyne de tous despans dommages et interestz sauf et sans prejudice audit Coussin en cas que lesdits semés, gueretz et fruictz du jardin et chenever ne fussent suffizantz pour le payement de susdits grains et argent deubz audit Coussin ses premieres actions, obligations et ypotheques pour ce que restera. »
Les experts « auront esgard aux impanses et despances que conviendra fere pour la reduction et recolte desdits grains et fruictz. » Si la valeur des grains et fruits est plus grande que la dette, ledit Coussin devra payer ledit Bouchard au 15 août en étant « prealablement payé le pris de deux beufz ausquelz ledit Bouchard est obligé envers Anthoine Pourchier soubs la caution dudit Coussin envers lequel Pourchier icelluy Bouchard sera tenu le relever et garantir en deue forme luy demeurant expressement affectés et ypothequés jusques a ce que ledit Pourchier se treuvera entierement payé. » Les parties renoncent à tout procès. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Michel Barthélémy et Me Bernard Constans de ce lieu. [Signé : Coussin, Barthelemy, Constans]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Antoine Olivier – f°174
Le 26/06/1616 a comparu Me Georges Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains et argent de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), adjudicateur de la taille de la communauté de ce lieu, présent, la somme de 92 écus

20 sols due audit Constans suivant rapport fait par Me Mathieu Bernard notaire et Jean Baptiste Amat de Pertuis, députés par le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13), rapport du 09/04/1614. Ladite somme, ainsi que 2 écus 30 sols pour les intérêts depuis le 22/12/1615, intérêts liquidés par Me Claude et autre Claude Darbon, députés par le conseil de la communauté jusqu'à ce jour, a été reçue par ledit Constans précédemment d'où quittance. Ledit Olivier a payé suivant délibération du conseil de la communauté du 17/01/1616. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais de ce lieu et Me Honoré Halep de Colmars (04) résidant en ce lieu. [Signé : G Constans, Olivier, H Allec, Mathieu Hupais]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues et Me Antoine Olivier – f°176
Le 26/06/1616 a comparu Me Bernard Constans de ce lieu de La Tour-d'Aigues, « soy disant » ayant charge de Me Georges Constans son père, et encore comme cessionnaire de Guilhen Andrieu de ce lieu, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains et argent de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), adjudicateur de la taille, présent, la somme de 74 livres 8 sols 6 deniers pour dépens et intérêts taxés par Me Claude et autre Me Claude Darbon praticiens députés par le conseil de ce lieu le 20/12/1615 suivant la taxe et liquidation par eux faite le 22 dudit mois, et a aussi reçu la somme de 90 livres qui lui est due par la communauté comme cessionnaire de Guilhen Andrieu, cession chez Me Sauveane le 11/11/1615, soit au total 164 livres 8 sols 6 deniers, somme reçue précédemment d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais tailleur et Christophe Boyer de ce lieu. [Signé : Constans, Olivier, Mathieu Hupais]

Procuration pour Guillaume Allard et Isabelle Maillan – f°178
Le 06/07/1616 ont comparu Guillen Alard et Isabelle Maillan, mariés, de Revest-des-Brousses (04) habitants de Marseille (13), « passantz casuellement en ce lieu de La Tour d'Aigues », lesquels ont constitué pour procureur Etienne Eyriès de Revest-les-Brousses, leur neveu, absent, pour en leur nom « arranter les biens qu'ilz y possedent a telles personnes qu'il advisera et pour tel temps et pris qu'il treuvera bon estre, et pour raison de ce passer tous contractz neccesseres » percevoir les rentes et passer les quittances. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean de La Coste et Jean Marion [Marie] de ce lieu. [Signé : J Marie]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°179
Le 15/07/1616 ont comparu Clément Germain et Louis Jourdan terraillons de Cadenet (84), et Michel Chivalier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de monseigneur Charles de Créquy et des mains de monsieur Salomon Lombard argentier de madame, absent, la somme de 177 livres 18 sols pour 548 cannes « qu'ilz ont creuzé a l'estang de cedit lieu en la forme et condition portée par le contract sur ce passé receu par moydit notere le huictiesme juin dernier et pour le travail qu'ilz ont faict de surplus de trois pans de proffondeur pour cane carrée suivant ledit contract », d'où quittance. Ils se départent du prix-fait. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Pierre Mairetet de ce lieu et Jacques Audifred de Cadenet. [Signé : J Audifred, Mairetet]

Déclaration pour Antoine et Emeric Darbon, maîtres tonneliers d'Aix-en-Provence – f°180
Le 25/07/1616 ont comparu Antoine et Emeric Darbon, maîtres tonneliers d'Aix-en-Provence (13), lesquels ont déclaré avoir acheté ce jour de Jacques Olivier et Marquet Martin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présents, « une quantité de bois de chesne travaillé prest a employer a fere thonneaulx et thines estant en grille pres le logis du Cheval Vert qu'ilz treuvent avoir receu et estre en leur pouvoir » pour le prix de 89 livres, dont lesdits Olivier et Martin en ont reçu à l'instant la moitié d'où quittance. L'autre moitié est à payer à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Isnard Luque praticien de Rians (83) et Georges Ferland de ce lieu. [Signé : Luque]

Le 22/10/1616 les parties se font quittance réciproque. Fait en présence de Jean Rouet et Jean Bonnet de La Motte-d'Aigues (84).

Convention de prix-fait pour monseigneur de Créquy – f°181
Le 25/07/1616 a comparu Michel Granier maître maçon habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a promis à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, absente, monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur substitué et ayant charge aux affaires de ladite dame, présent, de « bastir une muraille a chaux et sable alentour de l'estang audit La Tour aveq une marteliere pour la conduicte de l'eaue aux molins et ung pont sur le foussé joignant pour servir de chemin le long dudit estang contre le jeu de paulme et fournir tous les atraictz neccesseres tant piarre de taille pour servir des bars au dessus que autre fors la piarre de taille dudit pont que pour ladite marteliere que madite dame fournira sur la place, laquelle pierre de taille ledit Granier travaillera et posera et luy sera payé au dire de mestres qu'ilz nommeront pour cest effect, et fere ladite muraille de deux pans et demy d'espoisseur au pied et trois pans pres de la marteliere, laquelle en mesurant se reduira a deux pans. Et travailler promptement a ladite œuvre pour ne retarder de metre l'eaue dans ledit estang. Pour toute laquelle besoingne mondit seigneur sera tenu fere payer audit Granier a raison de cinquante soulz pour canne de ladite muraille reducte comme dessus et ce en faisant et faicte ladite œuvre mesurant ledit pont en la mesme facon que dessus. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la chambre, en présence du capitaine André Brunel de Simiane (04) et Pascal Chalier de ce lieu. [Signé : Martin]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°183
Le 03/08/1616 ont comparu Louis Jourdan « taralhon » de Cadenet (84) et Michel Chivalier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de dame Magdeleine de Bonne, comme épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de Salomon Lombard son argentier, absent, monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), intendant aux affaires de ladite dame présent, la somme de 20 écus pour l'entier paiement de « trois centz cannes de besoigne qu'ilz ont faicte a cruser les saignées de l'estan suyvant leur acte de prisfaict », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bernard Constans et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : Martin, Constans]

Arrentement pour Jacques Grillard – f°184
Le 16/08/1616 a comparu Jacques Grillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux d'Honorade Mallet, lequel a arrenté à Bastien Reynier, travailleur de ce lieu, présent, les biens suivant : une maison avec deux tonneaux, « ung embut pierre d'huille » qui sont dans la cave de la maison, en ce lieu quartier de l'Amourier confrontant maison de Guillaume Garnaud et d'Antoine Mallet ; une vigne et verger de cinq hommes quartier de Raphineau confrontant vigne de Barthélémy Icard ; une vigne à Cailloux d'une carterade confrontant vigne de Roman David ; une vigne quartier de Saint-Christophe de six hommes deux cents souches confrontant vigne d'Elzias Philip ; une vigne à Puileboux de cinq hommes et demi confrontant vigne de Claude Ferrier ; et finalement une terre quartier du Revest de trois émines cinq cosses confrontant terre de Jaumet Germain. Le tout pour quatre ans et quatre prises de fruits, pour les vignes et terres à partir de novembre prochain et pour la maison à partir de la Saint-Michel prochaine, se finissant aux mêmes jours. La rente annuelle est de 40 livres 10 sols à payer en deux fois, moitié à la Saint-André et l'autre au 15 août, dont la première paie aura lieu à la Saint-André prochaine en un an. Ledit Reynier devra payer audit Grillard, en plus, cinq livres de chenevé femelle à chaque 15 août. Ledit Grillard demeurera « en faculté de prandre des estaques d'olliviers au susdit vergier pour les planter si bon luy samble sans en abuser. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Jaumet Germain de ce lieu. [Signé : J Grillard, Sicard]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°186
Le 22/08/1616 ont comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Louis et Jean Jourdan frères terraillons de Cadenet (84), lesquels ont confessé avoir reçu de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de Me Salomon Lombard son argent absent, monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) intendant en ses affaires présent, la somme de 56 écus 29 sols et ce pour 443 cannes carrées « qu'ilz ont cruzé des saignées dans l'estang et pour avoir chargés les forsatz, le tout a raison de sept soulz la canne, et encores pour huictante cinq cannes qu'ilz ont cruzé lesdites saignés a raison de quatre soulz pour canne aux asnners [asnes ?] qui portent la terre, le tout comformement a la convention verballe faicte par madite dame aveq eulx » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Martin, H Turin]

Dette pour Roman Olivier – f°188
Le 24/08/1616 a comparu Peirre Berneaud travailleur de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Roman Olivier cordonnier dudit lieu, présent, une charge de blé annone et deux charges de conségal, mesure courante, le tout reçu ce jour en prêt amiable pour semer dans les terres qu'il a cultivé cette année quartier du Real, tant les siennes que celles qu'il arrente de Joseph et … [*Escagne* ?] Just, frères, à rendre au 1er mai avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin fils de Georges et Me Elzias Philip de ce lieu. [Signé : H Thurin]
Le 29/08/1617 acte barré en présence dudit Olivier qui fait quittance audit Berneud pour les grains et les dépens de la clame. Fait en présence de Claude Favier et Jean Reynaud de ce lieu.

Quittance pour Antoine Olivier – f°189
Le 24/08/1616 a comparu Roman Olivier cordonnier de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Olivier son frère, présent, six charges de blé moitié conségal, moitié blé annone, pour la rente de deux années échues au 15 de ce mois pour les biens qu'il tient de lui suivant acte chez ce notaire, ainsi que six coupes de vin et 6 livres en argent que ledit Antoine lui devait pour leur partage, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Elzias Philip et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : C Ferrier]

Dette pour Claude Thus – f°189
Le 25/08/1616 a comparu Olivier Baignol de Saint-Martin-de-Castillon (84), lequel a confessé devoir à Claude Thus, habitant de Pertuis (84), présent, la somme de 90 livres pour le prix d'une mule poil gris garnie de son bât, achetée et reçue précédemment d'où quittance, à payer moitié à la Saint-Michel et moitié au 15 août suivant avec hypothèque de la mule. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Henry Darbon et Vincent May de ce lieu. [Signé : V May, H Darbon]

Département de querelle pour Antoine Pourchier – f°190
Le 29/08/1616 a comparu Georges Meissonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « recognoissant que la querelle par luy formée pardevant les officiers de cedit lieu resultante a l'information de laquelle Anthoine Pourchier dudit lieu, prethendu querelé est appellant pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix est incosiderable et d'allieur ledit Pourchier auroit faict pour le mesme suget contre ledit Meissonier et obtenu adjournement personneel dont icellui Meissonier a appellé pardevant ledit sieur lieutenant, estant par ce moien les parties en grande involution de proces, a presant desirant vivre en paix, eviter les fraiz que se pouvoient ensuivre a l'occasion dudit proces, ont declairé et declairent soubz mutuelle stipulation qu'ilz se despartent dudit proces et y ont renoncé et renoncent par ces presantes. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de messire Jean Antoine Lantelme prêtre sacristain en l'église de ce lieu, Me Claude Darbon et Noël Meyran de ce lieu. [Signé : J Lantelme, Darbon]

Procuration pour Thomas Garduole de Marseille – f°192
Le 29/08/1616 a comparu Thomas Garduolle de Marseille (13), lequel a nommé pour procureur Me Charbonneau procureur en la cour de parlement de Grenoble (38), absent, pour en son nom « se presenter pardevant ladite cour pour deffandre a l'assignation contre luy donnée a la requeste de Gaspard et Pierre Amphocis de ladite ville et a cest effect poursuivre et demander tant seulement la cause estre renvoyée par devant la cour de parlement de ce pais de Provence pour n'y avoir aulcune evocation regardant ledit constituant et n'estant point de la depandance et circumstance mentionné audit adjournement et suivant ce et les memoires que de la part dudit Gardiolle luy seront adressées fere tout ce que sera requis et neccessere jusques a fin de proces pour ce regard tant seullement. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Gardiolle]

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°194
Le 29/08/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle approuvant l'acte passé par Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) son procureur substitué et du seigneur avec Me Barthélémy de Valbelle de Huc, lieutenant de l'amirauté de Marseille (13), de la somme de 25500 livres qu'elle doit payer dans un an, échu le 4 juin dernier, provenant de la construction de la galère Comtesse et pour l'acquittement d'autres sommes dues et adjugées aux sieurs de Seve et Pelot de Lyon (69) et au sieur Oratio Padoan de Marseille et autres personnes, a constitué pour procureur spécial et général Me Pierre Ruffi procureur au siège de Marseille, absent, pour en son nom et en celui de son époux, « se presenter pardevant le sieur lieutenant audit siege et ailleurs ou besoing sera et illec prandre condemnation en bonne forme de payer la susdite somme de vingt cinq mil cinq centz livres dans ung an prochain aveq interetz au denier seze des ledit jour quatriesme juin et sans despans. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Pierre Mairetet de ce lieu et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Maireret]

Quittance pour demoiselle Honorade de Saint-Martin – f°196
Le 03/09/1616 a comparu le capitaine Lazarin Cogordan habitant d'Aix-en-Provence (13), comme procureur et ayant charge de Me Guillaume Cogordan son père, lequel a confessé avoir reçu de demoiselle Honorade de Saint-Martin, de Marseille (13), présente, la somme de 24 livres pour la dépense faite par elle et le sieur son fils et Pierre de Saint-Martin son frère, au logis dudit Cogordan jusqu'à ce jour, d'où quittance et cancellation de l'acte d'obligation chez Me Beaufort notaire d'Aix-en-Provence. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Laurent Vian et Jean Martin fils de Pierre de ce lieu. [Signé : H de St Martin, L Cougourdan, J Martin, L Vian]

Convention de prix-fait pour demoiselle Honorade de Saint-Martin – f°197
Le 05/09/1616 ont comparu demoiselle Honorade de Saint-Martin, veuve de Pierre Paul de Beaulieu sieur d'Arzac, de Marseille (13), d'une part, et Marquet Brun maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont passé une convention de prix-fait. Ledit Brun « sera tenu comme il promect de radresser la muraille du devant de la de la [sic] crotte plus haulte du costé du levant de la bastide des hoirs de feu mestre Jehan de Saint Martin visant au pred de la mesme haulteur et espoiseur qu'elle estoyt au paradvant bien et deuement bastie a chaulx et la prandra sur le fondement vieulx et encores abattre l'autre muraille qu'est sur le milieu d'entre la susdite crotte et l'autre joignant et puis la rebastir bien et deuement a chaulx et sable et la joindre avec l'autre jusques au soumier que y est de present soubstenant le couvert pour servir de mesme instance. Et neanlmoinz de couvrir tout ledit bastiment du bois que ladite damoyselle fournira sur la place et ledit Brun fournira les thuilles et tout ce que y sera neccessere et prandra la pierre pour bastir lesdites murailles de la ruyne vieille qu'est sur la place et laissera deux portes, l'une sur le devant et l'autre pour entrer d'une

crotte a l'autre comme elles estoyent au paradvant et raomoder et rabiller la muraille de la maison du costé de l'hiere et reboucher a chaulx et sable, ensemble fermer les trous des planchiers de la salle et de la chambre de ladite bastide en fournissant par ladite damoyselle le plastre et toute la sable pour toutes lesdites murailles sur la place, demeurant encores ledit Brun chargé d'acomoder le couvert du petit granier en luy fournissant les thuilles que y seront neccesseres. » Ladite demoiselle devra lui payer la somme de 60 livres, moitié dans huit jours, et moitié en faisant le travail et une fois qu'il sera terminé. Il devra commencer maintenant et finir fin octobre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Barthélémy Icard de ce lieu ; [Signé : H de St Maritn, H Turin, B Iccard]

Dette pour le sieur Lombard – f°199
Le 06/09/1616 a comparu Imbert Olivier d'Ansouis (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges six panaulx de conségal, reçues en prêt pour les semer en ses terres à Ansouis en l'affar de sa bastide d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent Pierre Gobert d'Ansouis qui s'est porté pleige. Ledit Olivier hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Claude Tamisier et Honoré Roux de ce lieu. [Signé : C Tamisier, H Rous, I Olivier]
Le 18/02/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Olivier, présent. Fait en présence de Jean Pascal et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : J Olivier]

Achat de terre pour Jean Roche fils de Guilhen – f°200
Le 17/09/1616 a comparu Catherine Darbon, veuve d'Honoré Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a vendu à Jean Roche fils de feu Guilhen, de Cadenet (84), présent, une terre de douze émines au dextre en deux parts, à Cadenet quartier du Tor, confrontant pour la première pièce du côté de ville terres d'André Bressier qui était à feue Louise Michel mère de ladite Darbon, terre de Magdeleine Michel du levant femme dudit acheteur, le fossé du moulin et terre du susdit Bressier du côté du midi ; et l'autre terre du côté de Villelaure, confrontant ledit fossé et terres de ladite Michel tout alentour et du midi terres des hoirs de feu François Gille. L'acheteur paiera la taille de cette année. La vente est faite pour le prix de 285 livres, somme payée à l'instant d'où quittance. L'acheteur laissera la jouissance aux rentiers actuels en prenant la rente ou il peut reprendre la terre, si le droit le lui permet, en payant aux rentiers les dommages et intérêts. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Claude Darbon fils de feu François de ce lieu et Honoré Motte de Cadenet. [Signé : J Roche, H Motte, Darbon]

Dette pour Barthélémy Berard – f°203
Le 17/09/1616 a comparu Jean Baptiste Limons serrurier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Barthélémy Berard de ce lieu, présent, 18 livres pour l'achat d'une ânesse poil noir, reçue d'où quittance, à payer au 8 septembre avec hypothèque de l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Me Claude Darbon fils de feu François de ce lieu. [Signé : Darbon]
Le 11/09/1617 ledit Berard a fait quittance audit Limons, présent. Fait en présence d'Honoré Thurin et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Dette pour Catherine Darbon – f°204
Le 17/09/1616 a comparu Jacques Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Catherine Darbon, sa sœur, veuve d'Honoré Mallet de ce lieu, présente, la somme de 240 livres en prêt amiable, somme reçue d'où quittance, à rendre de ce jour en un an. S'il n'a pas payé audit jour, il devra verser une pension au denier seize au prorata du temps qu'il gardera la somme capitale. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Brun fils de feu François de ce lieu. [Signé : J Brun, Morel]

Le 30/08/1637 a comparu Honoré Meissonier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de ladite Darbon, lequel a confessé « qu'il esté faict long temps payé dudit Jaques Darbon » de la somme principale qu'il devait à sa sœur, d'où quittance. Ledit Meissonnier avait fait reconnaissance de cette somme chez feu Me Bernard, père de ce notaire [Pierre Bernard], le 30/07/1629. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Bon bourgeois et Noël Velixandre. [Signé : N Velixsandre, Francois Bon]

Compromis entre Joseph Just d'une part, et Jean Guérin, Jean Louis Monier et Jacques Silvy d'autre part – f°206

Le 21/09/1616 ont comparu Joseph Just de Marseille (13), d'une part, Jean Guerin et Jean Louis Monier tant en leur nom qu'en celui de Jacques Silvy de Pertuis (84), lesquels « desirantz fere cesser la dispute et proces qu'est entre eulx pardevant monsieur le lieutenant general des submissions au siege d'Aix pour la desamparation de la bastide que ledit Just tient en arrantement des susnommés au terroir de La Bastidonne de Saveric cartier dict de Beletrut, laquelle il laisse a cultiver et des dommages et interestz qu'ilz prethendent soufrir a faulte de ladite culture et payement de leur rente » ont décidé de passer un compromis en passant par l'arbitrage d'Antoine Queyrel baile de La Bastidonne nommé par lesdits Guerin, Monier et Silvi, et Hugues Combe nommé par ledit Just. Ils rendront leur arbitrage dans huit jours et les parties devront s'y soumettre sous peine d'une amende de 100 livres, moitié au roi, moitié à l'autre partie. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la bassecour du château, en présence de Michel Barthélémy et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : Joseph Just, JL Monier]

Quittance pour Barthélémy Icard – f°208

Le 21/09/1616 a comparu Lazarin Cogordan de Marseille (13), comme époux d'Andrieve Suige, lequel a confessé avoir reçu de Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 écus soit 72 livres, à bon compte de 48 écus que feu Jaume Arnaud devait à ladite Suige par acte chez feu Me Jean Sauvecane notaire royal de ce lieu, somme reçue des propres deniers dudit Icard ainsi que les intérêts dus jusqu'à ce jour, d'où quittance. Il fait reconnaissance de ladite somme au profit de sa femme, absente. Comme les deniers sont dotaux, Henry Darbon de ce lieu, beau-frère dudit Cogordan, s'est porté pleige pour lui. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Hupais de ce lieu et Antoine Fabre de La Bastidonne (84). [Signé : L Cougourdan, B Iccard, H Darbon, Mathieu Hupais]

Reconnaissance de dot pour Anne Fabre – f°210

Le 21/09/1616 a comparu Jean Silvestre, de La Bastidonne (84), lequel comme mari d'Ann Fabre, a confessé avoir reçu d'Antoine Fabre dudit lieu, présent, la somme de 6 livres en déduction et à bon compte de la dot assignée par ledit Antoine à ladite Anne sa fille dans leur contrat de mariage chez ce notaire, d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Quittance pour Antoine Pourchier – f°211

Le 25/09/1616 a comparu Me Barthélémy Olivier de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Mathieu Goirand de La Motte-d'Aigues (84) et des mains et propres deniers d'Antoine Pourchier marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 21 livres pour le prix d'un mulet poil noir garni de son bât et de son cordage, vendu hier à l'encan public sur la place de ladite ville, à la requête dudit Me Olivier en suite du décret du lieutenant général des soumissions du 23 de ce mois et délivré audit Goirand par exploit mis au bas des lettres exécutoires dudit décret, lettres retirées par ledit Olivier. De plus, il a confessé avoir reçu dudit Pourchier la somme de 11 livres pour les dépens accordés audit Olivier par sentence dudit lieutenant contre François Pourchier frère dudit Antoine du 12/08/1616 « comme oposant a la saisie dudit mullet », d'où quittance. Fait

et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Philippe Astoin et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Olivier, Billard]

Quittance pour Mathieu Jourdan – f°212
Le 25/09/1616 a comparu Philippe Astoin maître maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Mathieu Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 12 livres « pour tout le travail et employ qu'il a fait au soubstement et radressement d'une maison audit Cabrieres convenu entre luy, Mathieu Durand, Jehan Jordan, Jehan Ripert et Pierre Roman dudit lieu en la qualité qu'ilz procedent pour raison de quoy y a proces entre eulx a cause duquel l'œuvre demeure en sursoy », somme reçue d'où quittance réciproque et les parties se départent du prix-fait et la convention verbale passée entre eux. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard]

Dette pour le sieur Lombard – f°213
Le 26/09/1616 a comparu Jean Bouchard, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, douze charges de conségal et six charges de blé annone, mesure courante, pour semer cette année dans les terres de l'affar de la bastide qu'il tient à ferme de Me Bertrand Coussin à Valpetite, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques. Fut présent ledit Coussin qui s'est porté pleige. Ledit Bouchard hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : Coussin]

Dette pour Claude Bernard – f°215
Le 26/09/1616 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Bernard marchand de Pertuis (84), absent, la somme de 18 livres pour l'achat d'un âne poil gris, garni de son mors et de son cordage, reçu précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque de l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Olivier de ce lieu et Jean Orcière de Cabrières-d'Aigues (84).

Dette pour le sieur Lombard – f°216
Le 26/09/1616 a comparu Antoine Bonafoy de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, dix charges de conségal et trois charges de blé annone, mesure courante, en prêt, pour semer cette année et saison aux terres qu'il possède et en celles qu'il arrente de Baptiste Gilli à La Bastidonne, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques et à porter à ses dépens au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Il hypothèque les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Barthélémy Roche de ce lieu. [Signé : Lombard, H Turin]
Le 23/09/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Bonnefoy, présent. Fait en présence de Jean La Coste et Antoine Chansaur de ce lieu.

Dette pour Barthélémy Icard – f°217
Le 29/09/1616 a comparu Melchion Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Barthélémy Icard de ce lieu, absent, deux charges de conségal, mesure courante, en prêt, pour semer cette saison dans une terre qu'il tient d'Antoine Richier au Plan confrontant terre du sieur de Becaris et de Jean Daumas, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Pons Andrieu de ce lieu.
Le 26/01/1617 acte barré en présence dudit Icard. [Signé : B Iccard]

Dette pour Honoré Halet – f°218

Le 30/09/1616 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Honoré Halet, de Colmars (04), résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 56 livres 5 sols reçue en prêt, et ce, en cession que ledit Halet lui a faite à recevoir de la communauté de ce lieu ou de Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), adjudicateur de la taille de ce lieu suivant mandat du 26/09/1616, retiré par ledit Icard. Cette somme est à rendre audit Halet à Noël. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean La Coste maçon et Joseph Beodin de ce lieu. [Signé : Iccard, H Allec]

Quittance pour Claude Roman – f°220
Le 03/10/1616 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Roman de ce lieu, présent, la somme de 24 écus pour le prix d'un mulet bouchard qu'il lui avait vendu et dont il y avait une cédule privée écrite par Antoine Courenc sergent royal de ce lieu, « que ledit Bouzon a dict avoir perdue qu'en cas qu'elle se retreuvast sera pour non faicte et de nulle valeur », d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Bernard et Claude Rougon de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°221
Le 03/10/1616 ont comparu Jean, Joseph et Scavio Just, frères, de Marseille (13), à présent résidants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trente-six charges de blé moitié annone, moitié conségal, mesure courante, en prêt amiable pour semer cette saison dans l'affar des terres qu'ils possèdent en leur bastide du Real en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques et à porter à leurs dépens au château de ce lieu, avec hypothèque des semés « et que advenu la recolte sera permis audit sieur Lombard creancier de prandre et saisir en son pouvoir lesdites semances et plus value etiam manu militari si besoing est, nonobstant toutes aultres saisies au contrere et neanlmoinz que sera encores permis audit sieur creancier de tenir ung homme ausdites semances qui sera payé et nourry par lesdits Justz pour se prandre garde de ce qu'il y entrera affin d'en fere rapport en suite du present acte lesdites semances achevées. » Fait et publié en ce lieu, dans la bastide du Real, en présence de Jaume Durand et Jaume Villamus de ce lieu. [Signé : Jan Just, Escagne Just, Joseph Just]

Déclaration pour monseigneur de Créquy – f°223
Le 03/10/1616 a comparu Jean Jouvent jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), comme procureur et ayant charge aux affaires du seigneur, Charles de Créquy, que « combien que par les actes d'arrantement des jardins dudit seigneur tant de La Burliere, voliere pres du parc, que de la galerie soyt porté que les payes de la rante mentionnée aux contractz receues par moidit notere se doibvent fere aux jours de la Toussainctz et Pasques, ce nonobstant leur convention porté qu'icellui Jauvent payera chascune premiere paye le jour de Pasques et l'autre a la Toussainctz tous les ans durant le terme desdits arrantementz. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et du capitaine André Brunel habitants de ce lieu.

Sentence arbitrale entre Joseph Just, Jean Guérin, Jean Louis Monier et Jacques Silvy – f°224
En la cause arbitrale entre Jean Guérin, Jean Louis Monier et Jacques Silvy de Pertuis (84), demandeurs en désemparation d'une bastide dite Beletrut et aux dommages et intérêts par eux soufferts et à souffrir faute de culture, contre Joseph Just de Marseille (13) résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, défendeur.
Vu par les arbitres, Antoine Queyrel et Hugues Combe, l'acte de compromis entre les parties chez Me Georges Bernard notaire de ce lieu du 21/09/1616 ; ils sont allés sur les terre de la bastide « qu'avons treuvé avoir esté semé l'année precedante par ledit Just fors deux charges de terre que

sont de present cultivées seullement de deux rayes » et après avoir écouté les parties, ils ont rendu leur décision. Ledit Just doit quitter la bastide bien que le terme de l'arrentement ne soit pas échu, puisqu'il restait deux années entières, et pour les dommages et intérêts, la culture des deux saumées de terre appartiendra aux demandeurs et en plus ledit Just devra leur donner une charge et demie de blé annone à la récolte prochaine. Les demandeurs ont payé 3 sézains aux experts. [Signé : Queyrel, *marque dudit Combe*]
Sentence publié auxdits demandeurs, Jean Guérin intervenant pour eux tous, et audit Joseph Just ; ledit Guérin a acquiescé et ledit Just « a dict qu'il n'empeche que lesdits demandeurs jouissent des a present de ladite bastide et des deux saumées de terre cultivées contenues en ladite sentence et pour la charge et demye de bled adjugée s'en porte pour appellant et ledit Guerin pour esviter proces tant en son nom que de ses autres beaux freres demandeurs a dict qu'ilz quictent audit Just ladite charge et demye de bled et a declairé qu'ilz sont payés des rantes et consantiront au barrement de l'acte, ce que ledit Just a accordé. » D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Jean Martin dit Quichon et Louis Serre de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Dette pour madame de Créquy – f°226
Le 06/10/1616 a comparu Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, baronne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 39 livres pour le prix de deux juments, une poil roux et l'autre blanc, achetées à ladite dame, reçues précédemment d'où quittance, à payer au 15 août, avec hypothèque des juments. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Henry Queyrel de La Bastidonne et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : R Queyrel, H Queyrel]

Cession pour le sieur Salomon Lombard – f°227
Le 07/10/1616 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, veuve du capitaine Ferdinand Bon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle en paiement de la somme de 33 écus 21 sols pour le prix de quatre charges de conségal et deux charges de blé annone avec leur plus-value, qu'elle doit à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), suivant acte chez Me Sauvecane notaire royal de ce lieu en 1614, le droit des cosses par elle due pour deux années, 1615 et 1616, censes et autres devoirs seigneuriaux qu'elle doit pour les années 1613 et 1614, le tout liquidé entre les parties, elle a cédé audit sieur Lombard, présent, la somme de 15 écus à prendre d'Antoine Fournier jardinier de ce lieu pour la paie et rente de son jardin et pré quartier de Badareau à échoir à Pâques suivant acte chez Me Gueidan notaire, et 18 écus 21 sols à prendre de Jean Jouvent jardinier de ce lieu, pour la rente dudit jardin et paie à échoir suivant acte chez ledit Me Gueidan cette année, avec cession de droits, actions et hypothèques sur lesdits jardiniers. Moyennant ces sommes, ledit Lombard lui fait quittance « selon le pouvoir qu'il a a l'exaction desdits droits seigneuriaulx. » Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Guillaume Darbon de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Lombard, Dauphine Devoulx, Darbon]
Le 07/10/1616 ledit acte de cession a été intimé à Jean Jouvent qui a répondu « qu'il fera ce qu'est porté par son contract et apres payera ce qu'il devra. » Au même moment la cession a été intimée audit Antoine Fournier qui a dit « qu'il presupoze ne debvoir pas entierement al rante pour les raisons qu'il deduira en temps et lieu, mais qu'il payera ce qu'il debvra legitimement suivant son acte et non autrement. » Fait en ce lieu, dans la bassecour du château, en présence de Vincent Barrière et Claude Ducat de ce lieu.

Quittance pour messire Antoine Desmicheaux – f°230
Le 07/10/1616 a comparu Pascal Guion habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme héritier universel de messire Etienne Guion prêtre de Reillanne (04), a confessé avoir reçu de messire Antoine de Micheaulx, prêtre, religieux du monastère Saint-Ruf-lès-Valence, résidant à présent en ce lieu, absent, la somme de 32 livres 5 sols pour le prix « de livres » que ledit Guion lui a vendu qui appartenaient audit feu messire Etienne, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans

la bassecour du château, en présence de Vincent Barriere de ce lieu, Jacques Olivier tailleur et le capitaine André Brunel de Simiane (04).

Testament de Me Georges Constans – f°231

Le 08/10/1616 testament de « discret homme » Georges Constans, fils de feu Jean Constans maître chirurgien et de Françoise Martin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, au lit, malade. Il souhaite être inhumé dans l'église de ce lieu, dans la tombe de ses prédécesseurs, que son corps soit accompagné de la croix et des prêtres de cette église ainsi que des frères religieux observantins du couvent Notre-Dame-de-Grâce et qu'ils disent une grand-messe des morts pour la déprécation de son âme et celle de ses prédécesseurs, une novaine de messes à même intention, un cantage au bout de ses funérailles et un autre au bout de l'an de son décès.

Considérant « la bonne affection que discrete femme Catherine Vianne sa femme luy porte et le bon secours qu'elle luy a donné assiduement pandant sa maladie, esperant qu'elle continuera a l'advenir », il lui a légué la jouissance de la salle de la maison où il habite rue du Tripot, et des deux chambres qui y sont ainsi que de la boutique qui est dessous et ce, sa vie durant, en gardant l'état de viduité. Il ajoute à cela « le lict boys de nothier [noyer] garny de cortinage » et le tiers de tous les meubles qu'il y aura dans ladite maison à son décès. Après le décès de sa femme, le tout retournera à son héritage sauf les meubles. Il lui lègue aussi les fruits et usufruits d'une vigne de cinq hommes environ en ce lieu, quartier du Pré Neuf, confrontant par-dessous du côté du levant vigne restante au testateur, ribe entre eux, vignes de Me Pascal Sicard et Pierre Le Long ; ainsi que l'usage de la cave de l'autre maison qu'il possède près du four pour y loger son vin dans un ou deux des quatre tonneaux qui y sont ; le tout sa vie durant en gardant l'état de viduité et en payant les tailles et censes. Il lègue aussi à sa femme une pension annuelle sa vie durant en gardant l'état de viduité, de deux saumées de blé annone que ses héritiers lui paieront à chaque 15 août à partir de celui qui suivra son décès. En échange, elle ne pourra pas demander la restitution de sa dot ni des intérêts. Il charge ses héritiers de bailler à ladite Vian en plus une robe et un aubergeon de drap de boutique pour l'an vidual.

Considérant que la dot assignée par le testateur à Marguerite Constans, sa fille, femme de Claude Tamisier, « excede beaucoup plus que ne se peulvent monter ses droictz paternelz, tant de legitime que autres », il lui lègue en plus la somme de 3 livres à payer un an après son décès.

Il lègue à messire Jean Constans, son fils, « promeu aux ordres sacrés eclesiastiques et non encores prebtre » la somme de 150 livres à lui payer par ses héritiers « ung an apres le jour qu'il aura celebré la sainte messe ou ayant atainct l'eage de vingt cinq ans, y comprins tout ce que ledit testateur pourroit avoir donné audit messire Jehan son filz soit par atitulation ou donnation et autrement comme que soit, dont a dict n'en avoir a present aulcune mémoire. »

Il prélègue à Me Bernard Constans, praticien, son fils aîné, tous les grains, profits, acquêts et conquêts que ce dernier a pu faire par son travail et industrie, « declairant que tous les actes, obligations et contractz qu'icelluy Bernard peult avoir faict a son proffict sont provenus de sondit gaing et industrie et que iceulx ensemble tous les grains, fruictz, meubles et argent qu'il peult avoir luy apartiennent, lesquelz en tant que de besoing ledit testateur luy a prelegué et prelegue comme dessus tant ceulx qui sont dans la maison dudit testateur que alieurs. »

Il nomme pour héritiers universels ledit Me Bernard, et Jacques Constans, ses fils légitimes et de ladite Vian. Si l'un meurt sans enfant légitime, il lui substitue l'autre. Si les deux meurent sans enfant légitime, il leur substitue ledit messire Jean Constans pour moitié et tous les enfants mâles, nés ou à naître, de ladite Marguerite sa fille pour l'autre moitié.

Concernant la division et partage qui se fera entre ses enfants, le testateur veut que ce soit fait par Me Pascal Sicard, son neveu, et Me Claude Darbon fils de feu François. Le partage se fera dès son décès, dans lesquels biens il y a les fruits légués à sa dite femme qui demeureront indivis. Il sera donné audit Bernard Constans, à son choix, la maison ci-dessus proche du four, d'haut en bas et de bas en haut, avec cinq saumées de terre en ce lieu, au « Rieu du Revest » confrontant ledit rieu, terres de Me Gaspard Hupais, de Joseph Emin et de Marguerite Pascal ; un verger d'olivier quartier

du Pré Neuf planté de vigne confrontant vigne et verger de ladite Marguerite Pascal, vignes de Vincent May et la draie en tête. Si les trois pièces valent plus que la part dudit Jacques, sans comprendre le legs fait à ladite Vian, il sera fait un autre partage à parts égales lors du décès de sa femme. Le testateur veut que les susdits trois biens appartiennent audit Bernard et que ledit Jacques ne puisse rien demander pour la plus-value « pour quelque pretexte que ce soit, ny que lhors que ledit partage se fera desdits biens legués a leurdite mere icelluy Jaques puisse fere aulcune detraction ni compensation sur la part dudit Bernard. Et la ou lesdites trois piecces cy dessus baillées en partage audit Bernard ne montoient sa juste part et moitié, ordonne ledit testateur que tel manquement soit supléé sur le restant des susditz biens par lesditz experts du rapport desquelz veult que sesdits enfans ne puissent aulcunement recourir ains qu'il soit perpetuelement a son plain et entier effect. »
« Lequel Jaques Constans ledit testateur laisse soubz l'education et conduite de sadite mere jusques a l'eage de vingt cinq ans en jouissant par elle des fruictz des biens d'icelluy, qui suportera les charges, norriture et entretenement dudit Jaques et luy fera aprandre ung mestier. Et pour ce fere a faulte de fruictz pourra vandre une piecce. »
Il nomme pour gadiateurs lesdits Sicard et Darbon. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison du testateur, en présence de noble François Marteli écuyer, Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), Henry Darbon, Bertrand Coussin, Constant Vincens, Gaspard Reboul, Melchion Valete et Barthélémy Silvy de ce lieu. « Et voulant fere signer ledit testateur a declairé ne le pouvoir fere a cause de l'indisposition et tremblement de sa main. » [Signé : H Darbon, Coussin, Gaspard Reboul, Micheli, Olivier]

Dette pour le sieur Lombard – f°241
Le 08/10/1616 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, veuve du capitaine Ferdinand Bon, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, dix charges de conségal et cinq charges de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, pour semer cette année en ses terres en ce lieu, à rendre à Pâques et à porter à ses dépens au château seigneurial de ce lieu, avec hypothèque des semés et de la rente que Jean Jouvent jardinier lui fait pour son bien à Badareau pour toute la durée de l'arrentement suivant acte chez Me Gueidan notaire royal de ce lieu. Et elle cède audit Lombard ladite rente dès à présent « sans toutesfois que ladite cession puisse retarder ledit sieur Lombard a poursuivre le payement et restitution desdits grains au terme susdit si bon luy semble, n'estant icelle cession que pour son assurance seullement et pour s'en servir s'il veult contre ledit Jauvent. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Olivier de La Bastidonne (84) et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx]
Le 26/10/1617 ledit Lombard a fait quittance à ladite Devoulx desdites quinze charges de blé « et de tout ce qu'elle luy debvoit par oblige de tout le passé jusques a present pour en avoir esté du tout payé. » Cette quittance inclut toutes les autres. Fait en ce lieu en présence d'Honoré Molinet et Guillaume Darbon de ce lieu. [Signé : Lombard, Darbon]

Dette pour le sieur Lombard – f°243
Le 10/10/1616 ont comparu Isabeau Estevenesse veuve de François Brun de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et François Brun marchand habitant Pertuis (84), son fils, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatorze charges de blé annone, mesure courante, pour semer dans les terres dotales dudit Brun en ce lieu quartier de Piedbernard, confrontant terres de Me Claude Darbon son beau-père, le tout à porter à ses dépens au château de ce lieu à Pâques. Ils hypothèquent les semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Blanc, de Pertuis, et Mathieu Turrier. [Signé : F Brun, J Blanc]
Le 09/12/1621 acte barré en présence de Guillaume Darbon et Jean Louis Le Long, procureurs dudit sieur Lombard, suivant procuration chez ce notaire cette année, lesquels ont confessé avoir reçu à l'instant 15 livres pour reste, le surplus ayant été reçu par ledit Lombard, d'où quittance. Fait

en présence d'Honoré Thurin et Marc Antoine Boyer de ce lieu. [Signé : Darbon, J Le Long, H Thurin]

Dette pour le sieur Lombard – f°244
Le 11/10/1616 a comparu Hélion Jausserand de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, reçues en prêt, pour les semer cette année aux terres qu'i possède à La Bastidonne, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter à ses dépens au château de ce lieu de La Tour-d'Aigues, à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : Jauceran]
Le 20/08/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Jausserand, présent. Fait en présence de Barthélémy Icard et Antoine Bonafoy. [Signé : Jaucceran]

Quittance pour Antoine Pourchier et reconnaissance pour Claude Castelin – f°245
Le 11/10/1616 a comparu Antoine Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Claude Castelin, a confessé avoir reçu de sa femme, présente, et des mains d'Antoine Pourchier marchand de ce lieu, absent, Marie Etienne sa femme présente, la somme de 33 livres à bon compte de la dot de ladite Castelin que ledit Pourchier était tenu de lui bailler selon leur contrat de mariage chez Me Piscator, notaire royal de Lauris (84). Ledit Rougon a aussi reçu de sa femme la somme de 39 livres au prix des habits de cette dernière suivant ledit contrat de mariage. D'où quittance et reconnaissance du total de 72 livres. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal de ce lieu et Escagne Just de Marseille (13). [Signé : Escagne Just]

Dette pour le sieur Lombard – f°247
Le 11/10/1616 a comparu Jacques Perben de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, pour semer cette année en ses terres en ce lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre au Château à ses dépens à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°247
Le 11/10/1616 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées de conségal, pour semer cette année en ses terres en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter à ses dépens au château à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Arnoulx et Jean Pascal de ce lieu.
Le 18/09/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Solliers. Fait en présence de Bastien Bar et Claude Favier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°248
Le 11/10/1616 a comparu Henry Roy de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu et en ce lieu de La Tour-d'Aigues, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter à ses dépens au château à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Arnoulx et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°248
Le 13/10/1616 ont comparu le capitaine Bernard Roy et Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges de conségal, mesure courante, pour les semer cette année aux terres dudit Roy tenues en mègerie par ledit Boyer, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter à leur dépens

au château de ce lieu à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : B Roy]

Dette pour le sieur Lombard – f°250
Le 13/10/1616 a comparu Jean Palon de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge et demie de conségal, mesure courante, reçue précédemment d'où quittance, pour semer en ses terres audit lieu, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84) et Jean Pascal de ce lieu.

Obligation pour le sieur Lombard – f°251
Le 14/10/1616 ont comparu Joseph Danjou et Catherine Darbon, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges et demie de conségal et trois charges six panaulx de blé annone, mesure courante, d'après leur compte-final fait ce jour, tant pour d'anciens prêts que pour des grains reçus présentement pour semer en leurs terres cette année, à rendre à Pâques. Les époux hypothèquent les semés et deux bœufs, l'un blanc et l'autre rouge. Fait et publié en ce lieu, dans la maison desdits mariés, en présence d'Arnaud Le Long et Pierre Bourcet de ce lieu. [Signé : J Danjou, Arnaud Lelong]

Dette pour Me Bernard Constans – f°253
Le 15/10/1616 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans dudit lieu, absent, cinq charges de conségal mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence du capitaine Bernard Roy et Christophe Boyer de ce lieu. [Signé : B Roy]

Dette pour le sieur Lombard – f°253
Le 15/10/1616 a comparu Antoine Malan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé et une charge de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château de ce lieu à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bonardel et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°254
Le 15/10/1616 a comparu Pierre Malan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, pour semer cette année en ses terres audit lieu, reçue précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bonardel et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°255
Le 15/10/1616 a comparu Jacques Consolin de Grambois (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux saumées et demie de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques. Fut présent Me Pascal Rochel dudit lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Pascal et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : Rochel]

Dette pour Me Bernard Constans – f°256
Le 17/10/1616 a comparu Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Bernard Constans de ce lieu, absent, cinq charges de conségal pour les semer cette

année aux terres qu'il tient en mègerie du capitaine Bernard Roy, quartier de Piedbernard, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°256
Le 17/10/1616 a comparu François Darbon fils d'Etienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), deux charges six panaulx de conségal et deux charges quatre panaulx de blé annone, pour semer cette année en ce lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Noël Rougier et Benoît Abel de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°257
Le 17/10/1616 a comparu Noël Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges de conségal, pour semer aux terres qu'il tient à ferme de la communauté, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, en présence de François Darbon et Benoît Abel de ce lieu.

Quittance pour Benoît Germain – f°258
Le 18/10/1616 a comparu Pierre Fumet de Grans (13), lequel a confessé avoir reçu de Benoît Germain de Pertuis (84), présent, la somme de 21 livres qu'il devait pour le prix d'une jument, acte chez Me Trossel notaire de Salon (13) du 02/05/1616, somme reçue au prix d'une ânesse poil gris « a condition qu'icellui Fumet randra audit German une livre et demye pour la plus value de ladite asnesse le jour de Saint Martin prochain. » D'où quittance par ledit Fumet. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Denis Colomp de ce lieu. [Signé : H Turin]

Dette pour le sieur Lombard – f°259
Le 20/10/1616 a comparu Isnard Lantelme, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Joseph Emin et Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Coussin, I Lantelme, Emin] Le 15/10 [« an susdit » probablement 1617] ledit Lombard a fait quittance audit Lantelme. Fait en présence de Claude Favier et Mathieu Nel.

Dette pour le sieur Lombard – f°260
Le 20/10/1616 a comparu Benoît Abel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, six charges de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Christophe Escoffier et Guillaume Morel.

Dette pour Benoît Abel – f°260
Le 22/10/1616 a comparu Etienne Robert, de Forcalquier (04), lequel a confessé devoir à Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 21 livres, pour le prix d'un âne poil gris garni de son bât et de son cordage, reçu d'où quittance, en déduction duquel prix ledit Robert a cédé audit Abel 9 livres à prendre de Cyprien Trouchaud de ce lieu que ce dernier doit audit Robert pour le prix d'une ânesse. Pour les 12 livres restantes, ledit Robert les paiera à Noël et il hypothèque l'âne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Laurent Michellis et Gaspard Germain de Pertuis (84). [Signé : L Michellis]

Le 16/09/1617 ledit Abel a fait quittance audit Robert, absent, ayant reçu la somme cédée payée par ledit Trouchaud et le reste payé par ledit Robert. Fait en présence de Noël Rougier et Jean Pascal de ce lieu.

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°261
Le 22/10/1616 ont comparu Michel Chivalier boulanger de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Auban Ravel et Jacques de Saint-Marc terraillons de Cadenet (84), lesquels ont confessé avoir reçu du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de monsieur Salomon Lombard argentier de madame de Créquy, absent, monsieur Jacques Martin son procureur présent, la somme de 431 livres 4 sols pour le travail « qu'ilz ont faict a l'estang a cruzer et a charger de terre les forsatz de trois pans de profondeur, la quantité de douze centz trente deux cannes a raison de sept soulz la canne selon la convention verballe faicte entre madite dame et eulx » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jean Sauvat de ce lieu et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Signé : Martin]

Dette pour le sieur Lombard – f°263
Le 24/10/1616 a comparu Marquet Nicolas, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé et une charge et demie de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Louis Porre et Henry Marron de ce lieu.

Dette pour Antoine Pourchier – f°264
Le 24/10/1616 a comparu Jean Pardigon fils de Mathieu, de Mirabeau (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, Marie Estienne sa femme présente, la somme de 45 livres pour l'achat d'un bœuf poil rouge, reçu précédemment d'où quittance, à payer moitié au 15 août et moitié au même jour l'année suivante, avec hypothèque du bœuf. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Jean Archimbaud de ce lieu. [Signé : V May]
Le 11/11/1617 ledit Antoine Pourchier a confessé avoir reçu dudit Pardigon, présent, la somme de 7 écus à bon compte du principal, intérêts et dépens, d'où quittance. Fait en présence de Maurice Motte et Jean Chansaur de ce lieu.
Le 18/11/1617 ledit Pourchier a confessé avoir reçu dudit Pardigon, présent, le parfait paiement de la première paie, soit la moitié des 45 livres, ainsi que tous les dépens et intérêts, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence « que dessus. »

Dette pour le sieur Martin – f°265
Le 24/10/1616 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, six charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de David Mure et Noël Rougier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°265
Le 24/10/1616 a comparu Vinson Mothon, de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, neuf charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Claude Ricard de ce lieu. [Signé : Constans]

Le 19/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Moton. Fait en présence de Salomon Jourdan et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Lombard]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°266
Le 25/10/1616 a comparu Jean Laugier, terraillon de Manosque (04), lequel a confessé avoir reçu du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) son procureur et ayant charge en ses affaires, présent, la somme de 148 livres 14 sols pour « quatre centz nonante neuf cannes de terre qu'il a cruzé a l'estang et chargé les forsatz a raison de six soulz la canne carrée de trois pans de profondeur suivant l'harpentage faict par mestre Pascal Sicard, comformement a la convention de prisfaict verballe faicte par madame aveq luy » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Michel Chivalier et François Icard de ce lieu. [Signé : Martin, Iccard]

Dette pour le sieur Lombard – f°267
Le 25/10/1616 a comparu Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges et demie de conségal et trois charges de blé annone, pour semer cette année aux terres de sa femme, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guilhen Andrieu et François Icard de ce lieu. [Signé : Iccard]
Le 15/11/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Malan. Fait en présence de Mathieu Nel et Vincent Barrière de ce lieu. [Signé : Lombard]

Dette pour le sieur Lombard – f°268
Le 25/10/1616 a comparu Guilhen Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, reçues en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu en présence de Jean Malan et de François Icard de ce lieu.

Déclaration faite par le capitaine Jean Baptiste Brambine – f°269
Le 26/10/1616 a comparu le capitaine Jean Baptiste Brambine, habitant de Lambesc (13), capitaine d'une compagnie de gens de pieds sous la charge de Saint-Juers, colonel de 2000 hommes pour le service du sieur duc de Savoie, lequel a déclaré « a tous qu'il appartiendra, qu'estant luy le dix huictiesme juillet dernier en ce lieu de La Tour d'Aigues, en chemin avec une trouppe de soldatz qu'il conduisoit pour les mener a la guerre en Piemont pour ledit sieur duc, seroyt arrivé environ dix heures de soyr ung soldat nommé Honnoré Isoard, mal aisé d'une jambe, du lieu de Rians, disant qu'il venoit du lieu de Rognes, lequel venoyt pour se remetre avec les trouppes et aller en Piedmont et supplia icellui cappitaine Brambine le recevoir a son service, ce qu'il fist, et estantz en chemin, ledit Isoard declaira audit cappitaine Brambine qu'il n'ozoit pas demeurer dans ledit lieu de Rians a cause de certain bruslement de bledz dont il avoi testé accuzé et en suite de ce acusé a la galere perpetuelle de laquelle en avoi testé delivré par le moien de ses amis. Lequel Isoard fust conduict par ledit cappitaine Brambine aveq les autres trouppes de soldatz qu'il conduisoit audit pais de Piemont où arrivés apres avoir demeuré quelque temps audit regiment en l'armée dudit sieur du de Savoye, s'estantz treuvés en ung rencontre avec les enemis au pres du lieu de La Motte, le jour et feste de l'exaltation de la sainte croix quatorziesme septembre dernier où fust ledit Honnoré et environ trois centz soldatz tant de la compagnie dudit cappitaine Brambine, regiment dudit sieur de Saint Juers que autres trouppes dudit duc et ledit Honnoré Isoard feust du nombre des tués au grand regret dudit cappitaine Brambine qui a la requisition de Reymond Pagi et Jehan Audier dudit lieu de Rognes a faict ceste declaration pour s'en servir contre, ainsi, et pardevant qu'il appartiendra. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Nicolas Olivier de ce lieu. [Signé : N Olivier, Branbilla, Constans]

Déclaration pour Nicolas Olivier – f°271
Le 26/10/1616 a comparu Nicolas Olivier « hoste du logis où pend pour enseigne l'image de Saint Jaques » en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré « qu'il est memoratif que le dix huictiesme juillet dernier cappitaine Jehan Baptiste Brambine du lieu de Lambesq logea en sondit logis avec quelques soldatz qu'il conduisit a la guerre en Piemont et sur les dix heures de soir y arriva ung soldat qu'il ne cognoissoyt point et l'ayant faict veoyr audit cappitaine Jehan Baptiste qui le vouloit fere soupper luy feust respondu par ledit soldat qu'il avoit souppé au logis de Billard et qu'il ne vouloyt sortir en façon que soyt dudit logis et le lendemain a la pointe du jour ledit cappitaine deslogea aveq tous lesdits soldatz et ne scait ce que le susdit venu le soir comme dict est peult estre devenu. De laquelle declaration Reymond Pagi et Jean Audier de Rognes en ont requis acte pour s'en servir ainsi, contre, et pardevant qu'il appartiendra. » Acte et fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et François Icard de ce lieu, et Georges Gueidan écuyer de Sisteron (04). [Signé : N Olivier, Iccard, Gueidan]

Déclaration faite par Denis Colomp – f°272
Le 26/10/1616 a comparu Denis Colomp tisseur de toiles originaire de Rognes (13), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré « qu'il se souvient fort bien que le dix huictiesme septembre dernier il vist en cedit lieu ung nommé Honnoré Isoard, boiteux, du lieu de Rians, qu'il cognoist fort bien et luy demanda l'occasion pourquoy il estoit en cedit lieu et ledit Isoard luy respondist qu'il alloit a la guerre en Piemont et le mesme jour ung nommé cappitaine Jehan Baptiste Grambrine de Lambesq estoit audit La Tour aveq quelques soldatz et le lendemain entendist dire qu'ilz avoient deslogé du logis Saint Jaques et s'en estoient allés a la guerre en Piemond et n'a despuis veu ledit Isoard. De quoy Reymond Pagi et Jehan Audier de Rognes illect presentz en ont requis acte. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et François Icard de ce lieu. [Signé : Constans]

Dette pour Me Antoine Olivier – f°273
Le 26/10/1616 a comparu Georges Gueidan écuyer de Sisteron (04), lequel a confessé devoir à Me Antoine Olivier notaire royal de Pertuis (84), absent, trois charges et demie de blé annone, cinq charges de conségal, douze panaulx d'avoine et cinq panaulx d'orge, pour semer cette année aux terres de sa bastide tenue par Jean François Bouzon, et pour sa part, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et François Icard de ce lieu. [Signé : Gueidan, Constans]
Le 03/08/1623 ledit Olivier a déclaré avoir été payé par ledit feu Gueidan d'où quittance générale, « stipulant a ce damoyselle Suzanne de Nicollet. » Fait en ce lieu en présence de Richard Constans et Denis Colomp de ce lieu. [Signé : Olivier, Susane Nicollete]

Quittance pour Noël Onic et Me Jacques Barban – f°275
Le 26/10/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, comme épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle a confessé avoir reçu de Noël Onic et Me Jacques Barbanni de Sault (84), ce dernier présent tant pour lui que pour ledit Onic absent, la somme de 2000 livres pour la rente du glandage des forêts et bois de Sault suivant acte d'arrentement chez Me Morard notaire royal de Sault du 05/10/1615. Ladite dame a reçu 120 livres et le reste a été reçu par Me Jacques Martin son procureur et ayant charge en ses affaires en plusieurs fois dont il y a des quittances privées. D'où quittance générale « sans toutesfois prejudice a madite dame de esmandes et confiscations portées par ledit contract qui ne pourra estre barré jusques a l'entiere satisfaction et payement d'icelles, ensemble des despans, dommages et interestz encorus ausquelz n'a entendu aulcunement deroger. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la

grande salle du château, en présence de Pierre Mairetet de ce lieu et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Lombard, Mairetet]

Quittance pour Antoine Pourchier – f°277
Le 26/10/1616 a comparu David Mure de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de Marguerite Girard mère et éducatrice de Charles Pourchier, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Pourchier marchand de ce lieu, tuteur dudit Pourchier, absent, et des mains de Marie Estienne sa femme présente, la somme de 7 livres et demie en argent, une charge et demie de conségal et une demie charge de blé annone, sept coupes et demie de vin et ce pour la nourriture et l'entretien dudit pupille pour cette année, à échoir à la Saint-Michel. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Roy et Claude Pourpe de ce lieu. [Signé : JL Roy]

Dette pour le sieur Lombard – f°278
Le 27/10/1616 a comparu Christophe Boyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quatre charges et demie de conségal, pour semer cette année aux terres qu'il tient du capitaine Bernard Roy, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pons Aubin et Jean Pascal de ce lieu.

Arrentement pour demoiselle Delphine Devoulx – f°279
Le 28/10/1616 a comparu demoiselle Delphine Devoulx, laquelle a arrenté à Jean Bouchet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre de deux saumées en ce lieu, quartier du Revest, confrontant terres d'Antoine Vian, de Catherine Darbon, le chemin et le ruisseau pour quatre années entières à partir de ce jour contre une rente d'une charge de blé du grain qui y sera semé à payer à la Saint-Magdeleine prochaine en un an et une autre paie dudit jour en deux ans, « atandu que ladite terre se treuve a present inculte, demeurant [ledit] Bouchet en faculté de restoublar sans rien payer et d'escabassar une fois dans ledit temps les sausles que y sont. » En déduction de ladite rente, ladite Devoulx a reçu dudit Bouchet une charge de blé annone pour la première paie, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Vincent May de ce lieu. [Signé : Dauphine Devoulx, V May, J Bouchet]
Le 12/11/1620 acte barré en présence de Jacques Bon tant en son nom que pour ses frères, et dudit Bouchet, qui se font quittance réciproque. Fait en présence de Jean Chansaur et Mathieu Nel. [Signé : Jacques Bon, J Bouchet]

Dette pour monsieur Martin – f°280
Le 30/10/1616 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), absent, quatre charges de conségal et deux charges et demie de blé annone, mesure courante, pour semer cette année aux terres qu'il possède audit lieu et à La Motte-d'Aigues (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Bret et Pierre Moret de Peypin-d'Aigues (84).

Dette pour monsieur Lombard – f°281
Le 29/10/1616 a comparu Me Pascal Rochel de Grambois (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, cinq charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château à Noël. Fut présent Jacques Consolin de Grambois qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Claude Queyrel de ce lieu. [Signé : Rochel]

Arrentement de la place du Revest du Bion pour monseigneur de Créquy – f°282

Le 31/10/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, comme épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle audit nom a arrenté à Gillibert Brochier, fils de Barthélémy, de Forcalquier (04), présent, la place, terre et seigneurie du Revest-du-Bion (04) « consistant en tasque, censes, services, molins, droict de moulture, lodz, trezain, predz, terres et tous aultres droictz et debvoirs depandantz de ladite seigneurie que ledit seigneur et ses devanciers ont et luy apartiennent audit lieu » pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir du 1er mai prochain moyennant une rente 1100 livres par an à payer en deux paies égales, moitié au 1er janvier à partir de 1618 et moitié au 1er mai suivant et ainsi de suite. En plus, le rentier devra bailler au seigneur chaque année douze chapons, six à chaque paie.
Le seigneur se réserve la faculté d'instituer ou destituer tous les officiers concernant la justice, « demeurant ledit Brochier chargé payer annuellement au juge dudit lieu deux charges de bled mesure dudit Revest et de le desfrayer ensemble le greffier l'hors qu'ilz yront pour l'administration de la justice civille et criminelle et mesmes le jour de cour. Se reserve aussy ledit seigneur faculté de bailler a novel bail la terre gaste appartenant toutesfois audit rantier la tasque, cense et service contenue ausdits novelz bailhz, ensemble de donner investiture des alienations qui seront faictes durant ledit temps audit lieu, de les pouvoir retenir par droict de prelation appartenant toutesfois audit rantier le droict de lodz et trezain dont il en tiendra registre et le randra audit seigneur a la fin de ladite ferme. Se retient et reserve ledit seigneur tous et chascuns les glandages et faye qui seront et proviendront durant ledit temps dans les bois et forestz dudit Revest, ensemble toutes les enquestes, esmandes et bans qui proviendront pour raison dudit glandage. De mesmes se reserve la moitié de toutes les confiscations qui escherront pandant ledit temps audit lieu. Plus a esté accordé que tous les aquestz que ledit seigneur fera audit lieu durant ledit temps luy apartiendront entierement tant en fondz que fruictz sans que ledit rantier y puisse prethendre aulcun droict de lodz ni autre droict quelconque. Davantage a esté dict que ledit rantier sera tenu laisser jouyr les rantiers modernes de Sault des herbages du terroir dudit Revest suivant l'cte de leur arrantement sans que pour raison de ce il puisse prethendre aulcune chose. Sera aussy tenu ledit rantier payer annuellement durant ledit temps aux prebtres de l'eglize de Sault pour la fondation d'une messe fondée par les ancestres dudit seigneur comte, la somme de quatre livres en deduction de huict escus et en raportera quictance valable, payera aussy ung escu trente six soulz en deduction des gages des gardes des bois et forestz de Sault, lesquelles sommes d'ung escu vingt soulz et d'ung escu trente six soulz ledit rantier payera des esmandes que pandant ledit temps seront adjugées et proviendront dudit arrantement sit tant y en a et a deffault d'icelles il les payera de son propre et en deschargera d'aultant ledit seigneur et où il y aura de surplus desdites esmandes sera ledit surplus partagé entre ledit seigneur et rantier a la fin de ladite ferme, suivant le conterolle qu'icellui rantier tiendra pour cest effect signé du juge et greffier. Sera ledit rantier tenu prandre les molins, utensilles d'iceulx et toutes les autres proprietés depandantz du present arrantement par bon et loyal invantere que sera faict pour ce regard et a la fin de son terme sera tenu randre le tout au mesme estat qu'il aura receu suivant ledit invantere. Et où il seroit besoing fere quelques reparations utilles et neccesseres durant ledit temps, sera ledit rantier tenu payer telles reparations a bon compte de ladite rante et premiere paye venant a fere suivant le marché qu'en sera faict par ledit seigneur ou ses ageantz, lesquelz moulins et tout ce qui depend du present arrantement sera ledit rantier tenu durant ledit temps bien et deuement maintenir et entretenir en bon mesnager et pere de famille et de fere porter les fumiers qu'il fera ausdites proprietés et plus neccesseres. Sera aussi tenu ledit rantier fere a ses fraiz et despans toutes poursuites requises et neccesseres pardevant tous juges qu'il apartiendra de tous criminelz qui se treuveront en faulte audit lieu du Revest durant ledit temps jusques a execution de sentences ou arrestz sauf a luy se rambourcer desdits despans sur les delinquantz. Ne pourra ledit rantier soubz arranter le present arrantement ou en icelluy associer personne sans le bon vouloir et consantement dudit seigneur. Finablement sera tenu ledit rantier porter la susdite rante aux termes cy dessus a ses despans, risq, peril et fortune aux château de Sault, La Tour d'Aigues ou Lurmarin au choix dudit seigneur et encores de donner pour caution le sieur Charles

Eiroux escuyer de Simianne pour l'observation dudit arrantement et assurance du payement de ladite rante dans huict jours prochain venent a peyne de nulité du present contract. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Salomon Lombard de Grenoble (38). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Borchier, Lombard]

Cession pour Me Henin Heraud – f°287
Le 31/10/1616 a comparu Georges Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Henin Herault, praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 60 livres à prendre sur la communauté de Peypin-d'Aigues (84), Daniel Furet et autres particuliers dudit lieu dénommés en l'arrêt donné par la cour des comptes, aides et finances pour Sa Majesté, en faveur dudit Thurin « pour le faict des tailles et colocations faictes sur ses biens. » Cette cession est faite en paiement des sommes que ledit Herault a prêté audit Thurin tant à la poursuite dudit procès que pour d'autres occasions. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Beraud et Pons Aubin de ce lieu. [Signé : Thurin]

Dette pour monsieur Lombard – f°288
Le 03/11/1616 a comparu Jean Louis Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone, blé de Cabrières-d'Aigues (84), pour semer cette année en une sienne terre quartier de Badareau, reçue d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Gabriel et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : J Le Long, B Iccard]

Cession pour les hoirs de Jeanne Perin – f°289
Le 03/11/1616 a comparu Jean Armand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a cédé à Anne et Magdeleine Roux, sœurs, filles et héritières de feue Jeanne Perin, de Cabrières-d'Aigues (84), Grégoire Meilleuret, époux de ladite Magdeleine, présent, la somme de 3 livres 12 sols en déduction et à bon compte de plus d'argent qu'il devait à ladite feue Perin, acte chez Me Augier notaire dudit lieu, à prendre de Michel Fayet habitant de Cabrières-d'Aigues qu'il doit audit Armand pour les gages de son fils. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de David Roux et Jean Ripert de Cabrières-d'Aigues.

Quittance pour Me Jacques Silvestre – f°290
Le 03/11/1616 a comparu Alayette Bremond, femme d'Antoine Criquet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Me Jacques Silvestre, baile de Peypin-d'Aigues (84), la somme de 10 livres pour une pension annuelle qu'il doit à ladite Bremond suivant acte chez Me Antoine Rochel notaire de Grambois (84), paie échue à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Bertrand Coussin et Louis Porre de ce lieu. [Signé : Jacqu Silvestr, Coussin]

Dette pour le sieur Lombard – f°291
Le 03/11/1616 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au château à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Louis Le Long et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : Billard]
Le 13/12/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Billard. Fait en présence de Jean Daumas et Mathieu Nel. [Signé : Billard]

Dette pour le sieur Lombard – f°292

Le 07/11/1616 a comparu Jean Sambuc de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, une charge et demie de blé annone, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, reçue précédemment d'où quittance, à rendre au château à Pâques, avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Pierre Mairetet et Claude Favier de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Quittance pour Jean Mirabeau – f°292
Le 07/11/1616 a comparu André Garcin, marchand de Manosque (04), tant pour lui que pour Barthélémy son frère, lequel a confessé avoir précédemment reçu de Jean Mirabeau, ménager de Mirabeau (84), présent, la somme de 33 livres au prix de deux vaches poil blanc, vendues audit Mirabeau, acte chez Me Berard notaire de Manosque du 06/01/1616. Ledit Mirabeau déclare avoir « retenu deux veaulx l'un blanc et l'autre rouge provenus desdites deux vaches », d'où quittance de ladite somme à bon compte de 72 livres pour le prix d'origine des vaches. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Benoît Abel de ce lieu et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : A Garcin]

Dette pour le sieur Lombard – f°294
Le 07/11/1616 ont comparu Jean, Joseph et Escagne Just, frères de Marseille (13), lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, quinze charges de blé annone, mesure courante, « pour les employer expressement a l'aquictement de la pention que la bastide que lesdits Justz possedent au cartier du Real, teroir dudit La Tour, doibt ceste année au chappitre Saint Saulveur de la ville d'Aix de la paye escheue a la Saint Michel dernier. » D'autre part, ils confessent devoir audit Lombard douze charges de conségal, mesure courante, en prêt. Le tout reçu précédemment et à rendre et porter à leurs dépens dans le château de ce lieu de La Tour-d'Aigues à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans l'enclos du couvent du Torret, en présence de noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13) et Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu. [Signé : Jan Just, Joseph Just, Escagne Just, Hupais, Meoilhon]

Dette pour Martin Philip – f°296
Le 08/11/1616 a comparu Antoine Andrieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Martin Philip, maître fontainier de ce lieu, présent, la somme de 120 livres pour l'achat de deux mulets, l'un poil gris, l'autre rouge, garnis de leurs bâts, brides et cordages, reçus précédemment d'où quittance, à payer en quatre paies égales de 30 livres chacune : la première à Pâques, la suivante quatre mois après et ainsi de suite tous les quatre mois. Ledit Andrieu hypothèque les mulets. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Chaffret Eyriès et Michel Marsel de ce lieu. [Signé : M Phellip]

Investiture pour noble Jean Meollon – f°298 [vacat]
Le 08/11/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, comme épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle informée de l'acquisition faite par noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13) d'une chambre et cabinet de plain-pied de la salle de la maison qui appartenait à feu Me Antoine Derivo notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, à présent possédée par Me Jean Guillaume Sauvecane, en ce lieu, quartier dit la rue du Four confrontant dessus et dessous étages de ladite maison, pour le prix de 70 livres [inachevé, vaccat]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°299
Le 08/11/1616 ont comparu Louis Reynaud et Benoît Germain de Pertuis (84), François Gabriel, Antoine Boissard, Jean Imbert, Elzias Ferland, Honoré Pascal, Guillaume Bœuf, Jean Garcin, Antoine Andrieu, Jacques Thorame, Antoine Terrier dit Gilli, Antoine Rougier, Elzias Beraud, Georges Ferland, Antoine Criquet, Vincent Coppier, Jean Escoffier, Michel Chivalier boulanger,

Antoine Martel, Jean Philibert, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Etienne Robert de Forcalquier (04), lesquels ont confessé avoir reçu de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, comme épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), son argentier, présent, la somme de 368 écus 32 sols 6 deniers pour « dix huict centz trente cinq cannes de terre qu'ilz ont cruzé a l'estang dudit La Tour, savoir sept centz nonante huict cannes et demy a treze soulz la canne, six centz nonante six cannes et demy a douze soulz et trois centz quarante une canne a dix soulz la canne, de la profondeur de trois pans selon la convention verballe faicte par madite dame aveq eulx. »
La somme a été reçue ainsi : lesdits Reynaud et Germain 38 écus 3 sols ; ledit Gabriel 34 écus 41 sols, ledit Boissard 5 écus 12 sols, ledit Imbert 20 écus 51 sols, ledit Ferland 46 écus 59 sols, ledit Pascal 9 écus 22 sols, Guillaume Bœuf 26 écus 48 sols, ledit Garcin 1 écu 36 sols, Antoine Andrieu 5 écus 45 sols, ledit Thorame 2 écus 30 sols, ledit Terrier 10 écus 24 sols, Antoine Rogier 4 écus 12 sols, Elzias Beraud 4 écus 12 sols, Georges Ferland 33 écus 15 sols, ledit Criquet 17 écus 30 sols, Vincent Copier 3 écus 48 sols, Jean Escoffier 21 écus 28 sols, ledit boulanger 44 écus 24 sols, ledit Martel 28 écus 50 sols, ledit Philibert 2 écus et ledit Robert 6 écus 47 sols. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Pascal Sicard et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : Lombard]

Quittance pour Jean Pierre Imbert – f°301
Le 08/11/1616 a comparu Me Joseph Emin bourgeois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Pierre Imbert, de Moustiers (04), présent, la somme de 21 livres pour les intérêts et en déduction de ceux-ci, pour la somme de 26 écus de principal, pour l'achat d'une terre qui appartenait audit Emin, à Moustiers, paies échues, suivant acte de vente chez Me Rolin André notaire royal de Moustiers du 05/02/1610 ; il a aussi reçu 57 livres à bon compte de la somme principale, d'où quittance « sans prejudice [audit Emin, de] poursuivre le payement du surplus lhors que bon luy semblera. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Emin, Sicard, H Darbon]

Dette pour monsieur Lombard – f°302
Le 08/11/1616 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de blé annone et une charge et demie d'orge, mesure courante, pour semer cette année en ses terres audit lieu, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter dans le château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : Sicard, H Darbon]
Le 06/11/1618 ledit Lombard a fait quittance audit Goirand de la charge de blé et consent à faire barrer l'acte. Fait en présence de Jean Chansaur et Claude Favier de ce lieu.

Compte-final et insolutondation pour Me Pascal Sicard et Claude Darbon – f°303
Le 09/11/1616 a comparu Me Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel étant débiteur de Me Pascal Sicard et de Me Claude Darbon, rentiers des droits seigneuriaux des lieux de Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin-d'Aigues (84), pour la somme de 45 écus 12 sols pour tout reste du prix de cinq charges de blé annone et dix charges de conségal, suivant leur compte-final passé chez ce notaire le 20/10/1612, ledit Roman en déduction et à bon compte a baillé auxdits créanciers en insolutondation un cazal d'haut en bas et de bas en haut, disrupte et découvert, audit lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque, confrontant maison des hoirs d'Antoine Estienne, crotte, fenière et étable de Jean Roman fils de Marc, étable et fenière de Mathieu Roman, la rue publiquer et aire desdits Roman. Ce cazal a été estimé à la somme de 20 écus. Lesdits Sicard et Darbon prorogent le reste pour dans un mois, avec intérêts au denier seize. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Darbon et Henry Darbon de ce lieu. [Signé : H Darbon, Sicard, Darbon, Darbon]

Dette pour le sieur Lombard – f°307
Le 09/11/1616 a comparu Isnard Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Fabre et Benoît Bret de ce lieu. [Signé : I Lantelme]
Le 20/10 « an susdit » ledit Lombard a fait quittance audit Lantelme. Fait en présence de Mathieu Nel et Claude Favier de ce lieu.

Procuration pour Claire Garcin – f°308
Le 10/11/1616 a comparu Claire Garcin veuve de Poncet Boissard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé pour procureur Antoine Boissard son fils, présent, pour « arranter les biens qu'elle a en la ville de Salon et son terroir a elle obvenue de la succession et heritage de feu Jaume Garcin son frere vivant habitant de ladite ville pour tel temps, pris, paches et conventions qu'il advisera, et neanmoinlz negocier les fruictz et olives pendantz en ung vergier dudit heritage, les bailler a cuillir et fere la reduction de l'huille qu'en proviendra aux qualités qu'il treuvera et le tout aveq telles personnes qu'il jugera neccessere pour le bien de sadite mere constituante et pour raison de ce passer tous acte neccesseres. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Jean Pascal de ce lieu.

Dette pour le sieur Martin – f°310
Le 12/11/1616 a comparu Vincent Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, cinq charges de conségal, mesure courante, pour les semer cette année aux terres qu'il tient en mègerie du capitaine Bernard Roy à Piedbernard, le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Jean Meyran de ce lieu.

Dette pour Jean Roman – f°311
Le 12/11/1616 a comparu Pierre Roman fils de feu François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jean Roman, fils de Mary, de Peypin-d'Aigues (84), absent, trois charges de conségal, mesure courante, reçue en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence Guillaume Morel et François Brun de ce lieu. [Signé : P Roman]
Le 08/05/1644 ledit Jean Roman a confessé avoir été précédemment payé par les hoirs dudit Pierre Roman de deux charges de conségal à compte des trois dues, prorogeant la dernière charge jusqu'au 15 août, date à laquelle Paul Roman tant pour lui que pour Mathieu son frère s'est engagé. Fait en présence de Joseph Allemand et Angelin Pascal. [Signé : J Roman, J Allemand]
Le 02/08/1644 ledit Jean Roman a confessé avoir été payé par Paul et Mathieu Roman pour ladite charge restante, d'où quittance. Fait en présence de Barthélémy Chansaur et Balthazar Panisset de ce lieu. [Signé : J Roman]

Arrentement pour Constant Roy – f°311
Le 12/11/1616 a comparu Constant Roy, de Pertuis (84), comme époux de Catherine Bertand, lequel a arrenté à Jean Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une terre en ce lieu, quartier de Badareau, confrontant terres de Me Claude Darbon et de Jean Louis Le Long, pour quatre ans et trois prises de fruits à partir de la Saint-Michel dernière contre une rente de 60 livres au total, à payer en trois paies égales de 20 livres la première au 15 août prochain, l'autre au même jour l'année suivante et de même l'année d'après. Il décharge ledit Daumas de toute rente la quatrième année à condition que ce dernier paiera la taille de ladite terre, en déduction de la rente, et en rapporter

quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Darbes de Pertuis et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : C Rey, Darbes]
Le 04/09/1618 ledit Roy a fait quittance audit Daumas des rentes dues moyennant les paiements suivants : 2 sézains à Me Bertrand Coussin pour arrérages de censes, à Me Bernard Constans 4 livres pour rente de la colocation qu'il a faite sur ladite terre pour deux années échues, 12 livres 10 sols audit Constans exacteur de la taille pour les années 1616 et 1617, 19 sols pour les dépens faits par ledit Constans contre ledit Roy et tout le reste reçu à l'instant en argent, d'où quittance. Fait en présence de Louis Baragis de Pertuis et Christophe Boyer de ce lieu. [Signé : C Rey, L Baragis]

Quittance pour Joseph Just et sieur Salomon Lombard – f°314
Le 14/11/1616 a comparu messire François Hermite, prêtre bénéficié en l'église métropolitaine Saint-Sauveur, en la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel comme économe du chapitre de ladite église, a confessé avoir reçu de Joseph Just de Marseille (13), tenancier de la bastide Notre-Dame du Réal, en ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, et des mains de sieur Salomon Lombard de Grenoble (38), présent, la quantité de quinze charges de blé annone, mesure courante, pour la pension que ladite bastide doit annuellement audit chapitre, paie échue à la Saint-Michel dernière, d'où quittance. Ledit Lombard a fait l'expédition du blé « en suyte de l'acte de prest qu'il en a faict audit Just » chez ce notaire le 7 de ce mois ; pour cette raison ledit Hermite lui fait toute cession d'actions pour son remboursement. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la grande salle du château, en présence de Me Guillaume Darbon et du capitaine André Brunel, dudit lieu. [Signé : J Hermitte, Lombard, Darbon]

Dette pour monsieur Martin – f°316
Le 14/11/1616 ont comparu Jean et Pierre Malan, frères, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, deux charges de conségal, mesure courante, pour semer cette année en leurs terres et en leurs terres dotales audit lieu et à Saint-Martin-de-la-Brasque (84), le tout reçu précédemment d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque des semés. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Bernard Constans et Laurent Vian de ce lieu. [Signé : L Vian, Constans]

Dette pour le sieur Lombard – f°317
Le 15/11/1616 a comparu Georges Queyrel, de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone et trois charges de conségal, le tout reçu précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Darbon et Balthazar Billard de ce lieu. [Signé : Billard, Darbon]
Le 12/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Queyrel, présent. Fait en présence de Jean La Coste et Antoine Chansaur de ce lieu.

Département de querelle pour Claude Armand – f°317
Le 19/11/1616 a comparu Jeanne Purpan, femme de Jean Reymond, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle « pour bonnes considerations » a déclaré à Claude Armand, femme d'Andrieu Fournier, de ce lieu, présente, « qu'elle c'est despartie et despart du proces et querelle qu'elle avoit formé pardevant les officiers de cedit lieu a cause de certain exces et injures mentionnées en sa requeste et procedures sur ce faictes et promis ne l'en jamais rechercher, ni fere aulcune poursuite en facon que soit. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Vincent May et Barthélémy Icard de ce lieu. [Signé : B Iccard, V May]

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°319
Le 19/11/1616 a comparu Me Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de feu François, de ce lieu de La

Tour-d'Aigues, présents, la somme de 18 livres, reçue en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Paul Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque, et Antoine Roux de ce lieu. [Signé : Estienne, Sicard, Darbon]

Convention de prix-fait pour monseigneur de Créquy – f°320
Le 21/11/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, femme et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle a convenu d'un prix-fait avec Barthélémy Goirand de La Motte-d'Aigues, Jean Dupuy et Jean Malan de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présents, savoir « de cruzer et netoier bien et deuement les foussés venant de la source des Hermitantz en la montaigne du Lebreon despuys ladite source jusques aux gorgues de Mirail, de la profondeur neccessere et telle qu'estoit par cy devant et de la largeur de quatre pans, en sorte que ledit foussé soyt suffizant a porter les eaues de ladite source pour la fere continuer aux foussés venant a l'estang et geter la terre bien loing affin qu'elle ne retumba dans ledit foussé et outre ce aux lieux où il se treveura rompu de l'acomoder et fortiffier bien et deuement aveq de bois qu'ilz prandront en ladite montagne en facon qu'il puisse librement porter l'eaue venant de ladite source et neanlmoinz netoyer au dessus des pontz pour fermer le cours que l'eaue a faict passant a travers d'iceulx et fere en sorte que ladite eaue passe au dessus lesditz pontz, a quoy ilz travailleront des demain et randront entierement parfaicte bien et deuement l'œuvre dans douze jours prochain du jourdhuy comptable. »
Ladite dame paiera pour cela la somme de 54 livres, un tiers maintenant et le reste une fois le travail fini. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de monsieur Jacques Martin, de Beaurepaire (38), et du capitaine André Brunel de Simiane (04). [Il y a un renvoi en fin d'acte, mais je n'en trouve pas l'origine dans le corps de celui-ci, « de trois pans »] [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, B Goirand]

Dette pour le sieur Lombard – f°322
Le 21/11/1616 a comparu Esprit Pourret de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), présent, deux charges quatre panaulx de blé annone, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt amiable d'où quittance, à rendre et porter dans le château à Pâques avec hypothèque de toute la part et moitié appartenant audit Pourret des grains et bétail de la mègerie qu'il a avec Claude Ferrier pour la bastide de ce dernier, tant semés qu'autres fruits de quelque nature qu'ils soient. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Icard et Jean Martin de ce lieu. [Signé : Lombard, J Martin, Iccard]

Dette pour le sieur Lombard – f°323
Le 21/11/1616 ont comparu Olivier et Jean Antoine Baignol, père et fils, de Saint-Martin-de-Castillon (84), rentiers de la bastide de Sainte-Catherine, lesquels ont confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), présent, la somme de 21 livres 14 sols d'après leur compte-final pour reste « de tout ce qu'ilz peulvent avoir heu affere entre eulx du passé jusques a present », à payer au 15 août. Moyennant le paiement, ledit Lombard leur fait quittance pour tout ce qu'ils lui doivent. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Pourchier et Guilhen Andrieu de ce lieu. [Signé : J Baignol, Lombard]

Dette pour le sieur Lombard – f°324
Le 22/11/1616 a comparu Monet Romane, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone et deux charges deux panaulx de conségal, mesure courante, pour reste de ce qu'il doit suivant les obligations passées jusqu'à ce jour, selon leur compte-final fait ce jour, à rendre et porter au château à Pâques avec hypothèque de tous ses semés pendants. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Antoine Baignol de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Antoine Pourchier de ce lieu. [Signé : J Baignol]

Le 09/10/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Romane. Fait en présence de Benoît Abel et Denis Megi de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°325
Le 23/11/1616 a comparu Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, quatre charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt amiable d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : J Martin]

Dette pour Me Louis Jourdan – f°326
Le 24/11/1616 a comparu Antoine Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Louis Jourdan de ce lieu, présent, la somme de 14 livres 5 sols 6 deniers pour les droits de cosses dus audit Jourdan comme fermier pour cinq saumées de terre de l'héritage de feue Honorade Giraudon, cotées dans le livre dudit Jourdan pour six ans depuis 1611 inclus jusqu'à cette année, selon leur compte. Pour ces droits ledit Jourdan a fait gager ledit Roux, ce dernier ayant présentement retiré les exploits. La somme est à payer au 15 août et moyennant cela, ledit Jourdan « c'est desparti des executions et arrestementz faictz a sa poursuite en mains des hoirs de Paul Agnel ou Jehan Garcin l'un d'iceulx, n'empeche qu'il retire payement des sommes arrestées comme si lesditz arrestementz ne fussent advenues, desquelz comme dict est s'est desparti par ces presentes. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Jacques Olivier de ce lieu. [Signé : H Thurin]

Rétrocession pour monseigneur de Créquy – f°328
Le 24/11/1616 Charles de Créquy est débiteur en vers monsieur maître Gaspard de Perrinet, sieur du Barsac, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes du Dauphiné, pour la somme de 7500 livres, suite à des adjudications et sentences intervenues du sieur lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) du 20/12/1613, Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale dudit Créqy, a fait cession audit Perrinet sur Georges Gueidan et Jacques Nicollet, de Sisteron (04), et leurs pleiges, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, par acte chez ce notaire du 26/12/1613. Suite à cela, le sieur du Barsac « auroit faict toute sorte de diligence poursuivre par exploictz lesditz Gueidan et Nicollet affin d'avoir payement de ladite somme cedée et interestz puis lesdites sentences, ce qu'il n'a peu fere ny retirer ung denier au moien de ladite cession, ce que l'occassionnoyt prandre resolution actionner mondit seigneur pour le fere jouir dudit debte fondant son intention sur l'insufizance desditz rantiers et l'ayant ainsy represanté a madite dame, elle auroit acordé de reprandre sadite cession. »
A comparu ledit sieur du Barsac, lequel a déclaré à ladite dame, en ladite qualité, présente, qu'il se départ de ladite cession contre lesdits Nicollet et Gueidan et la cède au seigneur pour la somme de 7500 livres avec les intérêts. Ladite dame, audit nom, a déclaré audit sieur « qu'il sera pour tousjours aux mesmes droictz qu'il avoit contre mondit seigneur au nom et qualité susdite pour pouvoir poursuivre payement de la susdite somme de sept mil cinq centz livres, interestz et despans en force et comformement a la teneur desdites sentences, de meme facon et action comme si la susdite cession n'estoit jamais advenue, laquelle pour son regard demeure de nulle valleur. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Charles Eiroux écuyer de Simiane (04). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Perrinet, Eyrous]

Cession pour monseigneur de Créquy – f°331
Le 24/11/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle « recognoissant bonne foy et la teneur d'une sienne lettre missive adressante a George Gueidan de Sisteron cy devant l'ung des rantiers de cedit

lieu, datée a Grenoble le sixiesme decembre en l'année six centz unze, escripte a la requeste de feu cappitaine Estienne Pascal, prisfacteur general des bastimentz de ladite feue dame comtesse [de Sault] audit La Tour pour raison des sommes que ledit Pascal debvoit audit Gueidan et desquelles il n'en a peu estre payé a cause du decces d'icelluy, et ne voullant ladite dame que ledit Gueidan perde entierement sa debte d'aultant que suivant ladite lettre il n'oza poursuivre ni fere aulcunes executions contre d'icelluy, pour ces causes et raisons a ladite dame quicté et quicte ledit Gueidan present, acceptant et stipulant, de la somme de dix huict centz livres a bon compte et sur le tant moingz a luy deues par ledit feu Pascal et ce en deduction et sur le tant moingz de ce qu'il est deub audit seigneur par ledit Gueidan et Jaques Nicollet pour raison de leur arrantement et promis desdits dix huict centz livres en deduction comme dict est ne luy en fere jamais petition ni demande. » En échange ledit Gueidan cède au seigneur tous les droits et actions qu'il peut avoir contre les hoirs dudit feu Pascal pour ladite somme et a remis à ladite dame ladite lettre.
Ledit Gueidan a cédé au seigneur la somme de 900 livres sur Joseph Just de Marseille (13), 450 livres sur Me Claude Darbon de ce lieu, ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), à exiger suivant les adjudications que ledit Gueidan aura contre eux par les arrêts de la cour de parlement de ce pays, qu'il poursuivra à ses dépens dans trois mois, cédant les droits et actions pour le recouvrement des sommes. « En consideration de quoy madite [dame] a promis et promect audit Gueidan ne le troubler ni molester en sa personne et biens pour raison et en concequance de ce que luy demeure deub par lesditz rantiers tant en en [sic] principal, interestz que despans, ains qu'il poursuivra ledit Nicollet et son pere sa plege pour tout ledit restant ainsi qu'il apartiendra sans pouvoir recourir contre ledit Gueidan que a faulte de biens desditz Nicoletz. » Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Charles Eiroux écuyer de Simiane (04).
« Vaccat pour n'est les parties d'accord »

Cession pour monseigneur de Créquy – f°335
Le 25/11/1616 « que desirant George Gueidan l'ung des cy devant rantiers des droictz seigneuriaulx de ce lieu de La Tour d'Aigues, estre payé des sommes que feu cappitaine Estienne Pascal d'Aix prisfacteur general des ediffices et bastimentz pour la feue dame comtesse de Sault audit La Tour luy debvoit pour fournitures faictes en grains et autres fruictz contenus aux actes d'oblige pour s'en servir au faict desditz bastimentz, il auroit commancé le poursuivre par justice, a cause de quoy ledit Pascal auroit recoru a haulte et puissante dame Madaleyne de Bonne Desdiguieres, espouze et procuratrice generalle de hault et puissant seigneur Charles sire de Crequi, d'Agoult, de Montauban et de Vesq, prince de Poix, comte de Sault, baron dudit La Tour et sa vallée et aultres terres, filz et heritier aveq invantere de ladite feue dame comtesse et par ses requisitions il auroit raporté lettre de madite dame dattée a Grenoble le sixiesme decembre en l'année six centz unze adressante audit Gueidan pour luy fere superceder sesdites poursuites, ce qu'icelluy Gueidan auroit faict, estant du despuis ledit feu Pascal decede et ses biens mis en generalle discussion sans en avoir peu retirer aulcung payement. »
A comparu ladite dame en ladite qualité, « recognoissant bonne foy et la teneur de ladite lettre presentement exhibée par moyen de laquelle ledit Gueidan se treuve en arriere de sondit payement et a l'hazard de le perdre luy a declaré et declaire par ces presentes soubs valable stipulation que mondit seigneur le quicte et descharge de la somme de dix huict centz livres sur ce qu'icellui Gueidan et Jaques Nicollet son beau frere aultre fermier luy doibvent pour le faict de leur arrantement aveq promesse qu'il n'en sera jamais recherché pour ladite some, et moiennant ce ledit Gueidan a cédé et remis a mondit seigneur, madite dame acceptante et stipulante, tout ce que ledit feu cappitaine Estienne Pascal luy debvoit par les susdites obligations et aultrement comme que ce soyt, soit en principal ou interestz procedantz assavoir de neuf centz sept livres huict soulz par obligation cy dessoubz mentionnée, plus dix sept saumées une panau bled d'un costé, neuf charges neuf panaulx consegail mentionnées en l'extraict de la sommation aussi cy apres descripte et finablement douze centz livres dont ledit Jaques Nicollet estoit obligé au sieur de Piemichel de

Pertuis comme plege dudit Pascal, laquelle somme neanlmoinz ledit Gueidan a payé pour eulx ensemble des interestz. » Il cède au seigneur toutes ses actions pour poursuivre son remboursement sur les biens de l'héritage dudit Pascal, donnant à ladite dame la susdite lettre missive, l'extrait de l'acte d'obligation chez Me Sauvecane notaire du 13/05/1611, l'extrait d'une sommation faite à la requête dudit Gueidan audit Pascal chez ce notaire le 14/05/1611.
En plus, ledit Gueidan cède au seigneur la somme de 900 livres à prendre de Joseph Just de Marseille (13) et 450 livres de Me Claude Darbon ancien procureur au siège d'Aix-en-Provence (13) « suyvant les adjudications qu'icellui Gueidan aura contre eulx respectivement par arrestz de la cour de parlement de ce pais où les instances sont pandantes, prestes à juger, qu'il poursuivra a ses despans dans trois mois prochains precizement et pour tout dilay. »
« Soubstenant ledit Gueidan ne debvoir des sommes deues a mondit seigneur pour raison dudit arrantement que les sommes dont il faict payement cy dessus pour sa part, voire beaucop moingz ainsy qu'il fera voir par les comptes arrestés entre luy et ledit Nicollet. »
« En consideration dequoy madite dame a promis et promet audit Gueidan qu'il ne sera molesté ni troublé en sa personne et biens pour ce que luy reste deub tant par luy que par ledit Jaques Nicolet et son pere plege pour raison dudit arrantement mais bien poursuivra contre iceulx Nicoletz tant pour le principal, interestz que despans pour tout ledit restant sans recourir contre ledit Gueidan si non a faulte de biens desdits pere et filz debteurs. »
Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Charles Eiroux écuyer de Simiane (04). [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Gueidan, Eyrous, Martin]

Arrentement pour Jacques Gondon – f°339
Le 25/11/1616 a comparu Jacques Gondon, bourgeois de Saignon (84), fermier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Vincent May de ce lieu, présent, le droit de dîme des grains annone et conségal, seigle, avoine et orge, à prendre des habitants de La Bastidonne (84), y compris les bastides et aires de la communauté de ce lieu des Thorame, de ce notaire et de Pierre Ferrat, « sans toucher au dixme du Real, les terres des Perdigons audit cartier », pour quatre ans à partir du 1er mai prochain contre une rente annuelle de quarante-sept charges de grain, à savoir dix-huit charges de blé annone, vingt-deux charges de conségal, quatre charges d'avoine grosse mesure et trois charges d'orge, mesure courante, à payer chaque année en août à La Bastidonne dans « son grenier » à partir d'août prochain. Ledit Gondon devra prêter audit May une charge d'avoine à rendre à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Claude Favier de ce lieu.

Cession pour Me Jacques Martin – f°341
Le 25/11/1616 a comparu Georges Gueidan, de Sisteron (04), ancien rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), présent, la somme de 180 livres à prendre de Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, sur ce que ce dernier doit audit Georges tant par obligation procédant de l'association faite entre eux de l'arrentement de Cabrières-d'Aigues (84) que pour les droits de succession qu'il a sur l'héritage de feu Jacques Gueidan leur père. Cette cession est faite en paiement de ce que ledit Gueidan doit audit Martin par promesse privée avec dépens. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Pierre Mairetet de ce lieu et Charles Eiroux écuyer de Simiane (04). [Signé : Martin, Gueidan]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°343
Le 26/11/1616 ont comparu Jean Garcin, Antoine Rougier, Antoine Criquet, Elzias Ferland, Georges Ferland son fils, Marquet Pourret, Jean Pourret, François Gabriel, Melchion Volaire, Elzias Beraud, Honorat Pascal, Michel Chivalier, Antoine Martel dit Turreau, Cyprien Trouchaud, Christophe Escoffier, Pascal Chalier, Antoine Andrieu, Guillaume Bœuf, Me Louis Jourdan,

Antoine Boissard, Vincent Coupier, Claude Gounache, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Pierre Perin de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont confessé avoir reçu de dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, et des mains de Me Salomon Lombard son argentier, présent, la somme de 626 livres 7 sols 6 deniers pour le travail qu'ils ont fait « d'avoir cruzé deux mil quatre centz douze cannes et demy de terre, canne carrée, savoir six centz quarante sept cannes a raison de sept soulz la canne, six centz vingt six cannes a raison de six soulz, sept centz septante quatre cannes a raison de quatre soulz la canne et trois centz soixante cinq cannes a raison de trois soulz et trois soulz et demy la canne de la profondeur de trois pans et de deux et demy selon la convention faicte par madite dame aveq eulx. »
Ils ont reçu : ledit Garcin 8 écus 48 sols, ledit Rougier 15 écus 7 sols, ledit Criquet 7 écus 15 sols, ledit Elzias Ferland 7 écus 12 sols, ledit Georges son fils 10 écus 19 sols, ledit Marquet Pourret 14 écus 27 sols, ledit Jean Pourret 11 écus 39 sols, François Gabriel 10 écus 30 sols, ledit Honoré Pascal 9 écus 27 sols, Melchion Volaire 7 écus 36 sols, ledit Beraud 9 écus 30 sols, ledit Chivalier 21 écus 28 sols, ledit Turreau 7 écus 8 sols, ledit Trouchaud 10 écus 36 sols, Christophe Escoffier 4 écus 58 sols, Pascal Chalier 6 écus 12 sols, Antoine Andrieu 8 écus 46 sols, Guillaume Bœuf 54 sols, ledit Me Jourdan 14 écus 42 sols, Jean Meyran 5 écus 15 sols, ledit Boissard 1 écu 54 sols, Vincent Coupier 1 écu 36 sols, ledit Gounache 4 écus 12 sols et ledit Perin 1 écu 8 sols.
La somme a été reçu pour la terre « qu'ilz ont cruzé audit estang » d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Pascal Sicard et Pierre Mairetet de ce lieu. [Signé : L Jourdan, Lombard, Sicard]

Arrentement pour André Fournier – f°347
Le 29/11/1616 a comparu André Fournier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Silvestre, de La Bastidonne (84), présent, une vigne de cinq hommes à Raphinel, confrontant vigne de Marthe Lantelme et le chemin, pour deux ans et deux prises de fruits à partir de ce jour contre une rente annuelle de 6 livres à payer à chaque Toussaint à partir de la Toussaint prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le ntoaire, en présence de Me Louis Ange et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Ange, L Jourdan]
Le 13/10/1618 lesdits Fournier et Silvestre se sont fait quittance réciproque. Fait en présence de Jean Pascal et Antoine Chansaur de ce lieu.

Dette pour Salomon Jourdan – f°348
Le 29/11/1616 ont comparu Pierre et Jean Calier, frères, de Pertuis (84), lesquels ont confessé devoir à Salomon Jourdan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 18 livres pour le prix d'une ânesse et son poulain poil noir, reçus précédemment d'où quittance, à payer au 15 août avec hypothèque des deux bêtes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Marquet Brun maçon de ce lieu et Roman Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : R Queyrel]

Dette pour Antoine Pourchier – f°349
Le 29/11/1616 a comparu Jean Flotte, maître bridier, de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 36 livres pour l'achat d'une jument poil rouge, garnie de son bât et de son cordage, reçue précédemment d'où quittance, à payer en deux paies, moitié à la Sainte-Magdeleine et moitié au Noël suivant, avec hypothèque de la jument. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Pazier et Honoré Pascal de ce lieu. [Signé : Jehan Flotte, B Pazier]

Arrentement de la place Saint-Christophe pour monseigneur de Créquy – f°350
Le 30/11/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle a arrenté à Simon Despierres, habitant à Lauris (84), présent, la place, seigneurie et juridiction de Saint-Christophe dans le comté de Sault,

consistant en « tasques, censes, droictz de fournage, lodz, trezain et tous aultres droictz et revenus depandantz de ladite seigneurie et que mondit seigneur et ses devanciers ont acoustumé prandre audit lieu et son terroir » pour quatre ans et quatre prises de fruits à partir du 1er mai contre une rente annuelle de 1500 livres à payer en deux paies égales de 750 livres à chaque 1er janvier et 1er mai à partir des 1er janvier et 1er mai de l'année 1618. En plus de la rente, il devra bailler au seigneur chaque année une douzaine de chapons, six à chaque paie, ainsi que « six grandz flascons doubles de sept a huict potz, six aultres de cinq potz, une douzenne de trois a quatre potz, dix douzennes de boteilles doubles rondes du grand molle et du petit pour garnier les coffres, six douzeinnes de verres a la comtesse de la moienne sorte, huict douzennes de verres comuns, six douzennes de tasses pour confitures, une douzenne de potz pour mesme ocasion et une douzenne de fioles doubles pour tenir des eaues d'une livre de demy livre et de carteron tous les ans, le tout porté a ses despans, risq, peril et fortune aux chateaux de cedit lieu, Lurmarin ou Caromb au choix de mondit seigneur. »

« Se reserve mondit seigneur faculté d'instituer et destituer tous officiers durant ledit temps pour l'administration de la justice audit lieu, et de donner les investitures des aliennations que seront faictes durant ledit temps et de les pouvoir retenir par droict de prelation si bon luy semble, apartenant toutesfois audit fermier le droict de lodz et trezain pour en poursuivre le payement ainsi qu'il apartiendra, le chargeant de tenir registre de tous les lodz qu'il receuvra. Se reserve encores mondit seigneur faculté de bailler a novel bail la terre gaste demeurant toutesfois audit Despierres la tasque, censes et services contenus ausditz novel bail. Se retient mondit seigneur tous et chascuns les glandages et fayes que seront et proviendront durant ledit temps aux boys et forestz dudit Saint Christpol ensemble les enquestes, esmandes, bans et confiscations que proviendront desdits glandages, permectant neanlmoinz audit rantier prandre de bois ausditz forestz pour son chaufage et de la verriere suivant la costume sans abus ny depopulation. Se reserve aussy tous les aquestz ou vantes qu'il fera audit lieu pour en jouyr tant du fondz que fruictz sans que ledit rantier y puisse de rien prethendre, et sy durant ladite ferme mondit seigneur baillera et fera rompre les fayetes la tasque, droict de lodz et trezain des alieneés que s'en pourront fere luy apartiendront entierement sans que ledit fermier y puisse prethendre aulcune chose pour quel suget que ce soyt. »

Le rentier devra payer chaque année aux prêtres de Sault (84) 4 livres en déduction de la fondation d'une messe, fondée par les ancêtres du seigneur, bailler au juge de Sault une charge cinq émines un tiers de blé mesure dudit lieu à bon compte de ses états, 5 livres 16 sols pour les gages des gardes des bois et forêts de Sault. Pour payer, il prélèvera sur les amendes adjugées et qui proviendront de cet arrentement, et à défaut il y sera tenu en son propre. S'il y a du surplus au niveau des amendes, ce surplus se partagera entre le rentier et le seigneur à la fin de la ferme suivant le « comterrolle » que tiendra le fermier. Il devra « laisser jouyr les rantiers dudit Sault des herbages dudit Saint Christpol, luy estant loisible d'y tenir son bestail sans en abuser. » Il devra entretenir le château et les autres propriétés dudit lieu « au mesme estat qu'il les recevra selon l'invantere que sur ce sera faict » et rendre le tout à la fin en même état et qualité. S'il y a besoin de faire des réparations, le fermier les paiera et les sommes seront déduites de la rente et des premières paies « a fere suivant le marché qu'en sera faict par mondit seigneur ou ses ageantz. »

Le rentier « fera a ses despans toutes les poursuites neccesseres pardevant toutzs juges qu'il apartiendra contre tous criminelz qui se treuveront en faulte audit lieu durant ledit temps jusques a execution des sentences ou arrestz sauf a luy se rambourcer desditz despans sur les delinquantz. Neanlmoinz sera tenu desfrayer le juge et greffier lhors qu'ilz vaqueront a l'instruction des proces criminelz et autrement suivant l'ancienne costume. Plus sera tenu ledit rantier fere porter annuellement au pred dudit arrantement tout le fumier qu'il fera des pastures provenant d'icelluy sans qu'il puisse arranter ni asossier personne audit arrantement sans le bon vouloir et consantement de mondit seigneur. »

Fut présent Me Jean Cortois, avocat en la cour, habitant à Sault (84), lequel tant pour lui que comme procureur de Me Pierre et Mathieu Cortois, son père et son frère, procuration chez Me Barthélémy Empereur notaire royal de Saint-Saturnin-lès-Apt (84) d'hier, s'est porté pleige. Fait et publié en ce

lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38) et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, J Courtois, de Pyerres, Martin]

Dette pour Pierre Mairetet – f°357
Le 01/12/1616 a comparu Benoît Abel, maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, présent, une charge de conségal, pour tout reste des obligations passées entre eux chez Me Sauvecane et Gueidan notaires de ce lieu jusqu'à ce jour, d'après leur compte-final, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Bar et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Achat pour Pierre Mairetet – f°358
Le 01/12/1616 a comparu Me Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Pierre Mairetet bourgeois de ce lieu, présent, un pré de trois soucheirades environ « y en ayant partie a present convertye en jardin et terre » en ce lieu, quartier de Saint-Vincent, confrontant prés des hoirs de feu sieur le conseiller Guiran, des hoirs de feu Jean Darbon en deux parts, des hoirs de feu Jacques Gueidan et le fossé conduisant l'eau à l'étant de ce lieu. La vente est faite pour le prix de 698 livres à payer à Me Claude Pigenat bourgeois d'Aix-en-Provence (13) en acquittement du capital pour ladite somme en déduction de que ledit Emin lui doit pour l'achat dudit pré et autres biens suivant acte chez Me Bruys notaire d'Aix-en-Provence du 24/03/1605, ledit capital étant en pension perpétuelle au denier seize à payer chaque 1er mai. Ledit Mairetet paiera le capital et la pension tant qu'il n'aura pas payer ladite somme. Le premier paiement des intérêts aura lieu au 1er mai prochain. Ledit Emin devra obtenir dudit Pigenat qu'il se départe de l'action et hypothèque qu'il a sur ledit pré « pour les aultres sommes que ledit mestre Emin luy peult debvoir par dessus ledit pris et somme de la presente vante. » Il devra fournir la déclaration et ratification dudit Pigenat en mai, sinon cet acte sera considéré comme nul. Le pré est hypothéqué au profit desdits Emin et Pigenat. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge et Antoine Turrier de ce lieu. [Signé : Emin, Mairetet, Hupais]

Investiture pour Pierre Mairetet – f°363
Le 01/12/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle informée de l'acquisition faite par Pierre Mairetet de ce lieu de La Tour-d'Aigues d'un pré vendu par Me Joseph Emin pour le prix de 698 livres ce jour chez ce notaire, en ce lieu quartier de Saint-Vincent de trois soucheirades, ladite dame ayant été payée du droit de lods et trézain, sauf pour un tiers que ledit Mairetet doit encore, elle confirme l'acquisition et investit ledit Mairetet sur son bien. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge, et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Mairetet, Hupais]

Achat pour Me Gaspard Hupais – f°365
Le 01/12/1616 a comparu Me Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu, présent, une bastide, relarguier, ribas limitrophes, terre de trois saumées six cosses comprenant l'aire, le tout limitrophe en ce lieu, quartier du Revest confrontant le chemin allant à l'église Saint-André, pré, pigeonnier et jardin dudit Hupais, le rif du Revest, terre du côté du septentrion dudit Hupais, cimetière de l'église. Plus, il lui a vendu deux terres limitrophes d'une saumée sept émines quatre cosses en ce lieu audit quartier confrontant ledit chemin allant à ladite église, terre de Laurent Vian et trois cosses de pré et terres dudit acheteur ; une terre d'une saumée sept émines en ce lieu quartier du Moulin Vieux sive Le Pas de La Thuilière, confrontant le chemin de ladite tuilière, terre de l'acheteur, le fossé conduisant l'eau de la rivière au parc du seigneur ; et finalement un pré d'une soucheirade deux émines quartier du Revest, confrontant pré de l'acheteur, pré de Laurent Vian, terre de Georges Constans, terre des hoirs de Jaume Roux. La vente est faite pour le prix de 1110 livres que ledit

Hupais devra payer pour ledit Emin à Me Claude Pigenat bourgeois d'Aix-en-Provence (13) à bon compte du capital que ledit Emin lui doit pour raison de l'achat de ces susdits biens et d'autres, acte chez Me Bruys notaire d'Aix-en-Provence du 24/03/1605, avec pension annuelle au 1er mai au denier seize que ledit Hupais devra payer dont le premier paiement aura lieu au 1er mai prochain. Lesdits biens sont hypothéqués au profit desdits Emin et Pigenat Ledit Emin pourra « fere fere rezidance a ses rantiers ou valletz et son bestail en ladite bastide jusques a la fin du mois de may prochain et fere consumer ses pastures et dans ledit temps fere enlever et porter où bon luy semblera tout le fumier y estant et en provenant, ensemble le pailluys et pastures qu'il c'est reservé par pache expres, et d'aultant que aulcunes des terres cy dessus vandues se treuvent a present semées a droictes mieges aveq Laurens Reymond a esté dict et accordé que a la recolte prochain ledit mestre Emin prandra la semance qu'il a fourny pour semer lesdites terres et le demeurant sera partagé esgallement entre ledit mestre Hupais et Reymond en payant par ledit mestre Hupais audit Reymond quatorze soulz pour chascune saumée de semance, luy en faisant toute cession d'action. » « Ledit mestre Emin sera tenu de fere despartir ledit mestre Pigenat de l'action et ypotheque qu'il peult avoir et prethendre sur les proprietés cy dessus vandues et tramsportées audit mestre Hupais pour le payement des autres sommes que ledit mestre Emin luy peult debvoir par dessus ledit pris et somme de la presente vante, soyt pour le sort principal de son aquisition, pentions que tous arrerages comme que ce soyt jusques au present jour demeurant seullement les piecces de la presente vante sugetes au paiement du sort capital de ladite somme et pensions d'icelle. » Il devra fournir la déclaration et ratification dudit Pigenat par acte public d'ici le 1er mai prochain sous peine de nullité de l'acte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Hupais, Emin, L Jourdan, Sicard]

Investiture pour Me Gaspard Hupais – f°372

Le 02/12/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle a été informée de l'acquisition faite par Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, des biens suivants : une bastide, terres et pré en ce lieu, quartier du Revest et du Moulin Vieux suivant acte entre lui et Me Joseph Emin, vendeur, chez ce notaire, hier, pour le prix de 1110 livres. Elle approuve l'acquisition et investit ledit Hupais sur lesdits biens, ayant été payée du droit de lods et trézain. Fait et publié en ce lieu, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Pascal Sicard et Me Louis Jourdan de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Hupais, Sicard, L Jourdan]

Procuration pour monseigneur de Créquy – f°375

Le 02/12/1616 a comparu dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, laquelle en ladite qualité a nommé pour procureur Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), présent, pour au nom du seigneur et de sa femme « tracter et comferer avec le tuteur des enfans et hoirs de feu cappitaine Estienne Pascal de la ville d'Aix ou Me Mirindol procureur au siege de ladite ville, curateur proveu a la generalle discussion des biens dudit feu Pascal ou aveq autre qui aura son pouvoir pour lesdits hoirs des differantz et afferes que mondit seigneur a aveq eulx pour raison du prisfaict que ladite feue dame comtesse de Sault luy avoit donné a fere les bastimentz et ediffices au château audit La Tour dont les parties sont en proces et pour les sommes que se treuveront deues » et passer tous les actes requis. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et chambre de ladite dame, en présence de Me Salomon Lombard de Grenoble (38) et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Madeleyne Desdiguyeres, Martin, Lombard, Sicard]

Dette pour le sieur Martin – f°377

Le 03/12/1616 a comparu Pierre Armand, ménager du Noyer (05), lequel a confessé devoir à Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), présent, la somme de 15 livres, reçue en prêt amiable d'où

quittance, à rendre à la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38) et le capitaine André [Brunel] de Simiane (04). [Signé : Martin, Lombard]

Dette pour Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon – f°378
Le 05/12/1616 a comparu Jean Pierre Silvestre, tant pour lui que pour Philippe et Jean ses frères, de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Me Claude Darbon fils de feu François, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ledit Sicard présent, dix-sept charges et demie de conségal, et d'autre part, du propre dudit Sicard seize charges de conségal, mesure courante, le tout reçu précédemment en prêt amiable, à rendre à Pâques. Fut présent Jean Garcin marchand de ce lieu, qui s'est porté plege pour lesdits Silvestre, ses mégiers. Ledit Silvestre hypothèque sa part et moitié de leur bétail à laine suivant l'acte de mègerie contracté avec Antoine Garcin frère dudit Jean chez Me Sauvecane notaire de ce lieu, avec tout le croît. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Martin et Jean Durand de ce lieu. [Signé : Sicard, J Garcin]

Dette pour monsieur Jacques Martin – f°380
Le 05/12/1616 a comparu Jean Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jacques Martin, de Beaurepaire (38), absent, une charge et demie de blé annone, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Martin et Bastien Bar de ce lieu.

Compte-final pour Claude Mirabel contre Christophe Boyer – f°381
Le 07/12/1616 a comparu Christophe Boyer, laboureur originaire de Reynier (04), habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Claude Mirabel, de Sisteron (04), présent, la somme de 18 livres pour toutes les prétentions dudit Mirabel selon leur compte-final pour toutes leurs affaires jusqu'à ce jour. En déduction de ladite somme, ledit Boyer a payé à l'instant 6 livres audit Mirabel, d'où quittance et le reste, soit 12 livres sera à payer au 6 août. Ledit Mirabel se départ de toutes les exécutions faites contre ledit Boyer « en force de clame expozée a Forcalquier et deschargé le sequestre. » Et « où se treuveroit quittance pour raison d'une charge bled contenue en l'acte receu par mestre Morier notere de Bayons le mois d'avril en l'année six centz cinq, tel payement ou quictance sera admise audit Boyer sur la susdite some. » Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Balthazar Billard et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : Billard]
Le 22/11/1617 ledit Mirabel a confessé avoir reçu dudit Boyer, présent, les 12 livres restantes d'où quittance. Fait en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Vilard et Claude Pourpe de ce lieu.

Arrentement pour Jacques Gondon – f°383
Le 10/12/1616 a comparu Jacques Gondon, bourgeois de Saignon (84), fermier du prieuré de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sous-arrenté à Baptiste Gilly, maréchal de La Bastidonne (84), présent, le droit de dîme des grains annone, conségal, avoine et orge à prendre des habitants de La Bastidonne comprenant les bastides et aires de la communauté de ce lieu, des Thorames, de ce notaire, de Pierre Ferrat, en excluant la dîme du Real. Comprenant aussi dans les dîmes le terres des Pardigon « despuis la draye alant au bois en ça du costé dudit Real. » Le tout pour quatre ans à partir du 1er mai contre une rente annuelle de quarante-six charges de grain, savoir dix-huit charges de blé annone, vingt-deux charges de conségal, trois charges d'avoine grosse mesure et trois charges d'orge, mesure courante, à payer tous les ans en septembre à La Bastidonne dans le grenier dudit Gondon à partir de septembre prochain. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Menard de ce lieu et Me Antoine Derbes de Pertuis (84). [Signé : J Gondon, J Menard, Darbes]
Le 13/10/1620 lesdits Gondon et Gilli se font quittance réciproque. Fait en présence de Vincent May et Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu. [Signé : J Gondon, V May, Sauvecane]

Arrentement de jardin pour monseigneur de Créquy – f°385
Le 12/12/1616 a comparu Me Jacques Martin de Beaurepaire (38), procureur et ayant charge aux affaires pour le seigneur, Charles de Créquy, lequel en ladite qualité, a arrenté à Jean Sauvat, maçon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, un jardin du seigneur confrontant jardin d'Antoine Mallet, la rivière, le moulin plus bas, pour quatre ans à partir du 1er janvier contre une rente annuelle de 33 livres à payer à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Michel Chivalier et Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu. [Signé : Martin, Hupais]

Convention pour monseigneur de Créquy – f°387
Le 12/12/1616 ont comparu Michel Chivalier et Mathelin Colomp, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont promis en forme de prix-fait à dame Magdeleine de Bonne Desdiguières, épouse et procuratrice générale du seigneur, Charles de Créquy, absente, monsieur Jacques Martin de Beaurepaire (38), son procureur et ayant charge en ses affaires présent, « d'oster la terre qu'on a geté hors de l'estang et que se treuve sur le bord du pred le joignant despuis le jardin jusques au foussé vieulx par où l'eaue entroyt dans ledit estang, et planner et estendre ladite terre sur ledit pred le plus esgalement que se pourra en sorte que se puisse arrouser selon l'ordre que leur sera marqué par Martin Phelip, mestre fontanier dudit La Tour, et travailler promptement a ladite œuvre sans aulcune discontinuation en sorte que se treuve bien et deuement faicte au dire des mestres qu'ilz conviendront entre cy et le quinziesme febvrier prochain venent. » Le seigneur leur paiera 300 livres pendant le travail et après. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Gaspard Hupais, notaire, baile et lieutenant de juge, et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : Martin, Hupais]

Dette pour monsieur Salomon Lombard – f°389
Le 12/12/1616 a comparu Jean Maurin de Cucuron (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard, de Grenoble (38), absent, trois charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre et porter au château à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Louis Allard et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Jehan Maurin, L Allard]
Le 27/11/1617 ledit Lombard a fait quittance audit Maurin. Fait en présence de Jean Chansaur et Mathieu Nel de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°390
Le 17/12/1616 a comparu Melchion Volaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de conségal, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Barthélémy Icard et Claude Jouvent de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°390
Le 19/12/1616 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, deux charges de blé annone, reçues précédemment en prêt d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Garcin et Nicolas Olivier de ce lieu.

Dette pour le sieur Lombard – f°391
Le 19/12/1616 a comparu Benoît Abel, maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, vingt-quatre charges de conségal, mesure courante, reçues précédemment en prêt amiable, à rendre et porter au château au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Nicolas Olivier et Louis Garcin de ce lieu. [Signé : N Olivier]

Arrentement pour Antoine Pourchier – f°392
Le 19/12/1616 a comparu Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Joseph Beodin, habitant de ce lieu, présent, une vigne quartier de Pospeyre, confrontant verger et vigne de François Pourchier, et vigne d'Honoré Chansaut, pour deux ans et deux prises de fruits à partir de ce jour et se terminant, la dernière année, à la Saint-Michel, contre une rente de 9 florins et demie par carterade à payer moitié à la Toussaint et moitié à Noël, à partir de la Toussaint prochaine. Ledit Beodin jouira de trois tonneaux qui sont dans la cave de la maison des hoirs de Jean Pourchier, deux desquels sont tout près de la tine et l'autre « qu'est le plus petit au devant les degrés » sans qu'il n'ait rien à payer. Ledit Pourchier a prêté audit Beodin cinq panaulx de blé annone et cinq panaulx de conségal, reçus précédemment d'où quittance, à rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Elzias Beraud et Bastien Bar de ce lieu.
Le 05/08/1617 ledit Beodin a déclaré qu'il se départ dudit arrentement et a remis audit Pourchier, présent, ladite vigne. En considération de cela, ledit Pourchier a donné 30 livres en déduction desquelles ils ont déduit lesdits dix panaulx de grains à leur actuelle valeur, d'où quittance. Le reste a été payé à l'instant, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Me Bernard Constans et Jean Pascal de ce lieu. [Signé : Constans]

Dette pour le sieur Lombard – f°394
Le 21/12/1616 a comparu Jacques Consolin, tonnelier de Grambois (84), lequel a confessé devoir à monsieur Salomon Lombard de Grenoble (38), absent, une charge de conségal, mesure courante, reçue précédemment en prêt d'où quittance, à rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Martin et Isnard Brun de ce lieu. [Signé : J Martin]

Quittance pour monseigneur de Créquy – f°394
Le 22/12/1616 a comparu Jacques Bouchard, l'un des consuls de la communauté de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de madame de Créquy, comtesse de Sault, et des mains de Me Salomon Lombard de Grenoble (38), son argentier, absent, la somme de 12 livres 12 sols pour la rente d'un grenier audit Cabrières-d'Aigues dans lequel les grains de la tasque ont été entreposés durant les années 1614, 1615 et 1616, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues et Bastien Bar de ce lieu. [Signé : Morel]

Accord entre Brunet Jourdan, d'une part, et les hoirs de feu Guilhen Jourdan – f°395
Le 22/12/1616 Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, enfants et héritiers de feu Guillaume Jourdan, de Cabrières-d'Aigues (84), ont acquis de feue Angeline Jourdan une petite maison audit lieu, limitrophe de la maison où ils habitent actuellement, confrontant le petit et ancien jas de Brunet Jourdan leur oncle par derrière et à côté un passage commun entre eux allant audit jas, et la rue. Lesdits frères « ont rebasti de nouveau [ladite maison] et laissé une ouverture en la muraille regardant ledit passage pour y fere une porte ou fenestre comme de droict leur est permis, a cause de quoy ledit Brunet se seroyt oposé et formé plaincte par requeste pardevant les officiers dudit lieu, obtenu inhibitions pour empecher le deseing desdits Jordans et pour raison de ce l'instance se treuve pandante tant que par diverses ordonnances randues en jugement sur les contestations intervenues seroit esté dict que seroit accedé sur le lieu ce jourdhuy a dix heures de matin et en suyte de ce le sieur lieutenant de juge y seroyt venu pour y proceder et regler les parties ainsy que de raison, mais recognoissant elles le faict de peu d'importance se seroyent resolues y metre fin par ung bon accord affin d'eviter proces et les grandz frais que telle procedure leur pouvoit produire, ainsy qu'ilz ont affirmé estre veritable. »
Ont comparu Jean et Mathieu Jourdan, fils et petit-fils, « successeurs a l'advenir dudit Brunet au nom et pour lequel se sont faict fortz attandu sa grande vieillesse », d'une part, et lesdits, Jean, Pierre et Daniel Jourdan, frères, lesquels ont transigé. « Lesdits Jordans freres pourront dresser et construire de degrés pour monter en leurdite maison dans ledit passage sans aulcune dispute ni

contradiction le long de la muraille que ledit Brunet fera de dix pans entre cy et le premier jour du mois de may prochain, au premier degré desquelz icelluy demeurant franc sera ledit Brunet en liberté fere une porte pour entrer en son plassage qu'il pourra bastir et fere muraille despuis sa maison neufve jusques en la susdite maison desdits Jordans joignant ledit petit jas sans leur payer aulcung chargement, a prandre despuis ledit coing de la maison d'iceulx Jordans jusques a ladite muraille demeurant de franc et net huict pans et demy depassage. Au devant de laquelle porte les parties ne se pourront donner aulcune incomodité l'ung l'autre par imondices ni autrement comme que soit pour eviter toute dispute. Sans que soyt permis ausdits Jordans freres fere aulcune porte ny fenestre regardantz dans le plassage dudit Brunet ny moingz y geter aulcunes imondices ains pourra icellui Brunet fere sadite sadite [sic] muraille de l'haulteur qu'il luy plerra sans rien payer a sesdits nepveus pour le chargement comme dict est. Plus a esté convenu que le relarguier venant de la maison desdits Jordans le long et jusques au coing plus hault de la maison dudit Brunet servant de rue pour tous les bastimentz et usage particulier des parties qui est de present de trois cannes de largeur, demeurera en comun et en l'estat qu'il est sans pouvoir estre ocupé par bastiment, sueilles en facon que soit sauf que là où s'y pourroit treuver du fumier ou imondices, ledit Brunet en netoyera et prandra ung tiers et lesdits Jordans freres les autres deux tiers. Finablement a esté convenu que ledit Brunet fera sadite muraille dans le terme que dessus et conduira a ses despans les eaues pluvialles qui pourront tumber dans sondit plassage en lieu comode dans le sien en sorte que lesdites eaues ne puissent endomager la muraille de la maison desdits Jordans. »
Les parties se font quittance de tout et abandonne tout procès et dispute. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison desdits Jourdan, en présence de Me Claude Gavaudan et de Balthazar Billar de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Billard]

Achat pour Honoré Rigot, de Mirabeau – f°399
Le 28/12/1616 ont comparu André Mathieu et Valentin Colet, consuls modernes de Mirabeau (84), lesquels au nom de la communauté, ont vendu à Honoré Rigot dudit lieu, présent, une terre audit lieu, quartier de Saint-Michel, d'une saumée en semence, qui appartenait aux hoirs de feu Elzias Mombrion fils de Sauvaire, et sur laquelle la communauté s'est faite colloquer pour arrérages de tailles, confrontant bastide restante auxdits hoirs, terre sive relarguier au-devant tirant à droite ligne du coin de ladite bastide vers le verger de l'acheteur, peyrière restante à ladite communauté avec le relarguier de celle-ci, chemin de deux cannes de large dès la draie tirant à Beaumont jusqu'à ladite peyrière, draie de long en long, terre d'Hugues Rigot et ledit verger dudit acheteur. La vente est faite pour le prix de 24 livres à payer dans huit ans, au rythme de 3 livres par an à chaque Saint-Michel à partir de la prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Toussaint et Joseph Sauvecane, frères de ce lieu. [Signé : Rigot, J Sauvecane, T Sauvecane]

Achat pour Me Elzias Reynaud notaire – f°403
Le 28/12/1616 ont comparu Honoré Rigot, André Mathieu et Valentin Colet, consuls de Mirabeau (84), lesquels au nom de la communauté, ont vendu à Me Elzias Reynaud notaire royal de Mirabeau, présent, une terre de deux saumées en semence audit lieu, quartier dit Le Val de Pilobier, sur laquelle la communauté a été colloquée pour arrérage de tailles, terre qui appartenait aux hoirs de feu Etienne Megi, confrontant terres de l'acheteur du levant, terre des hoirs de feu Mitre Chaudon du couchant, terre d'André Mirabeau du midi et la terre gaste. La vente est faite pour le prix de 60 livres, en déduction duquel ledit Reynaud a compensé la somme de 49 livres 19 sols pour vacations et extraits d'actes mentionnés en une parcelle écrite et signée de sa main pour les affaires de la communauté depuis le 13/01/1614 jusqu'à fin décembre 1615, parcelle retirée par les consuls, d'où quittance réciproque de ladite somme. Pour les 10 livres 1 sol restantes, ledit Reynaud les paies à la Saint-Michel prochaine. Ledit Reynaud devra laisser jouir et percevoir Antoine Arlaud, fils d'Antoine, qui a semé la terre, pour le semé qui y est donc actuellement ; ledit Reynaud prendra la rente prévue à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire,

en présence de Me Bertrand Coussin de ce lieu et Esprit Berneud de Pertuis (84). [Signé : Rigot, Reynaud, Berneud, Coussin]

Achat pour André Mathieu – f°407
Le 28/12/1616 ont comparu Honoré Rigot et Valentin Colet, consuls de Mirabeau (84), lesquels en ladite qualité ont vendu à André Mathieu dudit lieu, présent, un cazal d'haut en bas et de bas en haut, audit lieu, quartier de la porte allant à la Magdeleine, confrontant les murailles de la ville, cazal et maison d'Elzias Martel, le roq de la garrigue ; une terre quartier du Sueil sive aux camps de Rebaux, audit lieu, de deux saumées confrontant terres de Jean Bonaud, des hoirs d'Audet La Font du sueil ; sur lesquels la communauté a droit, par achat pour le cazal, et pour arrérages de tailles pour la terre. La vente est faite pour le prix de 30 livres, 18 le cazal et le reste pour la terre, à payer en dix ans, 3 livres à la Saint-Michel prochaine et ainsi de suite chaque année. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Pons May chirurgien et Jean Durand de ce lieu, ainsi que Me Elzias Reynaud notaire de Mirabeau. [Signé : Reynaud, Rigot, P May]

Dette pour Jacques Olivier – f°411
Le 28/12/1616 a comparu Jean Silvy de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jacques Olivier maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 15 livres 2 sols pour le prix de drap et autres marchandises fournies par ledit Olivier selon leur compte-final arrêté ce jour, à payer à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Me Bertrand Coussin de ce lieu. [Signé : Coussin]

[fin du registre]